



Département de l'Essonne

République Française

Conseil municipal du 26 juin 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 26 juin 2025 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 27 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 10 juin 2025.

La séance est ouverte à 20h05.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Emilia RIBEIRO, Gabriel LAUMOSNE (arrivé à 21h20), Chabane CHALAL, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé Mohamed NGAIDE, Annick LE POUL, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Étienne CHARRON, Servane CHARPENTIER, Medhi IDOUHAMD, Agnès FRANCAERT, Loutfi OULALIT, Emmanuelle BOURNEUF, Marthe GBAGUIDI, Kevin MERIGOT, Nicolas GÉRARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Franck BERNARD

SONT REPRÉSENTÉS

Guénaël LEVRAY a donné pouvoir à Hajer MOHSNI, Hawa COULIBALY a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Latifa NAJI a donné pouvoir à Gilbert PIANTONI, Olfa ZRIDATE a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Jean-Gaston MOUHOUNOU a donné pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Jean-Michel DIDIN a donné pouvoir à Koko MENSAH, Françoise MARHUENDA a donné pouvoir à Mériam HADDAD

SONT ABSENTS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Kevin MERIGOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal d'une séance précédente

Monsieur le Maire : Monsieur IDOUHAMD était le secrétaire de séance le 10 avril dernier.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : Il y a eu deux ou trois petites modifications qui ont été prises en compte rapidement, donc rien à signaler.

Monsieur le Maire : Je transmettrai vos remerciements aux services. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu ? Je n'en vois pas ? Je vous propose de l'approuver ensemble, pas d'objection ?

Le procès-verbal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informé de toutes les décisions que j'ai pu prendre en application de la délégation que vous m'avez accordée. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de me donner acte.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer la parole à Monsieur CASSINARI qui, comme toujours, brillamment va nous faire un retour sur le Conseil Communautaire d'hier soir qui s'est éternisé dans le temps. Je dis ça d'autant plus tranquillement qu'une obligation personnelle m'empêchait d'y être présent. Je vous remercie de faire ce retour, Monsieur CASSINARI.

Monsieur Lodovico CASSINARI : C'est effectivement un Conseil Communautaire qui de façon exceptionnelle a été relativement long, il faut dire qu'il y avait 50 points à l'ordre du jour sans compter que chacun des points avait des sous-points, le 17.1, le 17.2, le 17.3, etc. Ce Conseil Communautaire, en cette période de l'année, était essentiellement consacré aux finances puisque c'était le vote du CFU, le Compte Financier Unique, de l'affectation des résultats et bien sûr du budget supplémentaire. Il y avait d'autres sujets aussi que j'aborderai ultérieurement.

En ce qui concerne le Compte Financier Unique 2024, il y a un atterrissage à 312,6 millions d'euros en dépenses dont 17 millions d'euros de report pour ce qui concerne le fonctionnement et 297,7 millions d'euros en recettes dont 19 millions d'euros de report en investissement. Les recettes ont été supérieures au budget prévu, notamment car la Tascom a rapporté un peu plus que les notifications qui avaient été données, contrairement au FCTVA qui lui était en dessous des prévisions. Les dépenses ont été inférieures de 6,3 millions d'euros par rapport au budget, mais il faut voir aussi qu'il y a eu pas mal de baisses sur le 012 donc le personnel, cela est lié à des difficultés de recrutement. Il est à noter quand même que dans les dépenses, les attributions de compensation aux différentes communes représentent 56,1 % des dépenses de la Communauté d'Agglomération, vous connaissez le système des attributions de compensation. Au total, une épargne brute de 19,4 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2023, une épargne nette à 6,9 millions d'euros – l'épargne nette c'est une fois que l'on a remboursé les emprunts – un endettement en baisse de 126 millions d'euros qui représente 390 € par habitant avec une capacité de désendettement de 6,5 années.

Le budget supplémentaire était essentiellement pour tenir compte des résultats de l'exercice, mais il intégrait quelques opérations, notamment la prolongation des navettes qui initialement n'avaient été budgétées que pour les six premiers mois. Donc en dépenses et en recettes, il y a les augmentations concernant les navettes. Les ajustements de fonctionnement intègrent des baisses de 1 million d'euros de la DGF, c'est un point important. Je n'en dirai pas plus sur cet aspect budgétaire sinon qu'il y a eu dans les points financiers l'approbation du rapport de la CLECT du 4 juin que nous aurons à approuver ultérieurement en Conseil municipal, et il y a une incidence sur Les Ulis notamment en ce qui concerne la prévention spécialisée puisque comme vous le savez, le Département ayant changé son appui à la prévention spécialisée, il y a davantage à prendre en charge pour les communes et notamment pour Les Ulis.

Je passe sur d'autres sujets, mais je voudrais quand même aborder quelques points qui me paraissent importants. En particulier, il y a eu l'adoption du PCAET, Plan Climat Air Énergie des Territoires, pour la période 2025-2031 avec 9 axes adoptés et 90 actions. C'est peut-être un

catalogue un peu à la Prévert si on regarde les actions, il faudra aussi que l'on décline un peu tout cela, il aura un impact important sur beaucoup de politiques menées par la CPS au premier rang desquelles les transports, les déplacements. Je n'en dirai pas plus, mais Sarah qui était là aussi pourra peut-être ajouter quelques mots sur ce point précis.

Il y a également l'adoption du plan de prévention du bruit et du plan d'action sur la qualité de l'air. D'autres questions ont été abordées, mais je ne vais pas vous infliger le rapport sur les 50 points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Et pourquoi pas.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Vous lirez le compte-rendu sur le site. Un point qui a soulevé des débats un peu prolongés, c'est ce qui concerne la redevance d'assainissement. Comme vous le savez, l'assainissement a été transféré à la CPS par les différentes communes, donc la CPS est maintenant responsable de l'assainissement sur les 27 communes de la Communauté d'Agglomération avec au moment du transfert des situations très hétéroclites. Si on regarde la situation des Ulis, l'assainissement ce sont des réseaux que l'on ne voit pas, mais qui sont essentiels dans la vie de tous les jours. Parfois on ne les voit pas, mais parfois on les sent. Aux Ulis, notre particularité c'est que nous avons un réseau relativement récent, très dense. Récent cela veut dire qu'il a été dimensionné dès le départ pour les besoins de la Ville, mais il est très dense et tous les tuyaux ont le même âge, ils ont 60 ans. Quand on sait que la durée moyenne d'un tuyau comme ça est statistiquement de 80 ans, on peut commencer à se poser des questions. L'assainissement est financé essentiellement par une taxe prélevée sur la consommation de l'eau que l'on utilise pour boire, se doucher et faire la vaisselle, c'est celle-là qui va dans les réseaux d'assainissement et qu'il faut assainir.

Historiquement sur Les Ulis nous avons un budget annexe assainissement qui était excédentaire parce que les réseaux étant neufs, il y avait peu de travaux et une redevance assainissement qui était relativement faible. Si on projette ça sur la totalité de la CPS, on a des redevances d'assainissement dont certaines sont plus faibles que celle des Ulis, d'autres beaucoup plus élevées. La Communauté d'Agglomération a tout un travail pour faire un schéma directeur de l'assainissement, elle a listé les opérations qu'il fallait faire de priorité 1 c'est-à-dire indispensables, de priorité 2 c'est-à-dire une amélioration par rapport à la situation actuelle et d'autres choses. En fonction de ça, elle a chiffré un certain nombre de travaux sur les 10 ans qui viennent et un taux cible pour la redevance d'assainissement. Par rapport à ce taux cible, certains étaient à la moitié et d'autres au double. Sur ce point de l'assainissement comme sur d'autres, la CPS essaie d'harmoniser un peu les choses donc il a été proposé hier soir une harmonisation des taux, non pas dès 2026, mais avec un échancier d'harmonisation des taux. Les communes dont le taux est plus faible vont voir leur taux augmenter, et celles dont le taux est supérieur au taux cible vont le voir diminuer, mais pas tout de suite parce que celles qui sont au-dessous vont voir augmenter leur taux, mais pas directement au taux cible. Cela a donné lieu à des débats parce qu'il y a d'autres rentrées possibles, ce que l'on appelle le PFAC, c'est une redevance que l'on paye quand on construit quelque chose quand la construction est terminée. Encore faut-il que la commune communique à ceux qui perçoivent la PFAC que les travaux sont bien terminés, il y a quelques petits problèmes à régler, il y aura peut-être des rentrées qui viendront du PFAC, néanmoins ça ne suffit pas. Aujourd'hui avec ce qui a été donné par la CPS, en allant vers cette harmonisation des taux, ça devrait financer tous les investissements indispensables, mais pas forcément tous ceux qui seraient utiles, en particulier on

resterait au-delà de 100 ans pour la durée du remplacement moyenne des travaux. Cela a donné lieu à un certain nombre de débats. Au final la résolution a été adoptée à une large majorité, mais effectivement avec un certain nombre de questions, il faudra bien sûr que les services de la CPS soient en capacité de faire la totalité des investissements qui ont été indiqués dans le schéma directeur d'assainissement. C'est tout ce que je voulais en dire.

Monsieur le Maire : Je crois savoir que le scénario qui a été privilégié par les élus de l'agglomération, est celui qui est le plus ambitieux en termes de résolution des priorités 1 c'est-à-dire les choses qui ne peuvent pas attendre. Aux Ulis on constate de plus en plus des fragilités dans notre réseau d'assainissement, je vous passe les matières qui avaient été utilisées, par exemple ce que l'on a découvert sous la place du marché, assez étonnamment une matière qui faisait fureur il y a 10 ans, une espèce de fibre totalement obsolète aujourd'hui et qui présente de grandes fragilités pour notre réseau d'assainissement. Cela me permet aussi de faire un rappel parce que l'un des gros problèmes relevés par la Communauté d'Agglomération Paris Saclay quand elle intervient sur les bouchons, c'est que l'on retrouve de trop nombreuses « lingettes » dans nos réseaux et c'est une catastrophe pour notre réseau d'assainissement. Ça n'a l'air de rien, vous avez l'impression de jeter juste un petit morceau, mais quand vous êtes plusieurs à le faire ça bouche très rapidement les réseaux d'assainissement, ça crée des bouchons catastrophiques pour notre réseau. Il n'est pas rare, on a encore dû le faire au début de l'avenue des Champs Lasniers, à proximité du restaurant et du tabac, intervenir et découvrir avec beaucoup de découragement parfois le nombre de lingettes qui sont mises dans le réseau d'assainissement. Je précise également parce que je le fais à chaque fois, que nous avons une représentation belge particulièrement élevée sur la Ville des Ulis donc nous cuisinons, avec beaucoup d'huile de cuisson : sauf que les huiles de cuisson ne doivent pas aller dans les éviers ni dans les toilettes, elles doivent être recyclées parce que là aussi c'est une catastrophe lorsqu'elles sont déversées dans les réseaux d'assainissement. On en est quasiment à se demander s'il ne faut pas faire des panneaux à distribuer dans chaque logement pour rappeler ce qu'il ne faut pas jeter dans les toilettes parce que ça devient du grand délire.

Pour autant nos réseaux vieillissent, un peu comme la Ville, et comme tout vieillit en même temps et que les normes de construction ne sont pas toujours celles qu'il aurait fallu utiliser à l'époque, nous avons quelques craintes, c'est pour ça que nous avons choisi de privilégier le scénario qui paraît le plus ambitieux. En général on aime bien l'ambition sur l'investissement pour éviter le curatif, notamment sur des réseaux dont on ne peut pas se passer.

Petit point d'information puisque l'on parle d'assainissement, une réunion est prévue prochainement pour continuer à avancer sur la résolution du mauvais raccordement qui génère des pollutions dans le lac du parc Paul LORIDANT. Vous savez que l'on a fini par détecter un mauvais raccordement sur une partie des tours des Bergères. Deux tours étaient mal raccordées et on continue de faire des investigations notamment dans les copropriétés. Une fois que la faute est réparée, on continuera, je sais que l'étude a déjà été lancée pour permettre la dépollution par phyto-épuration des lacs du parc Paul LORIDANT. On sait qu'en cette période estivale, les odeurs sont parfois beaucoup plus fortes que pendant la période hivernale. La parole est à Annick.

Madame Annick LE POUL : Lodovico, tu as parlé de la prévention spécialisée. Effectivement sur la Ville c'est un poste de moins pour un coût supérieur, au lieu de cinq éducateurs spécialisés, on passe à quatre dans la commission *ad hoc* qui s'est réunie il y a quelques semaines, j'ai posé la question

de la solidarité intercommunale de l'Agglo dans le financement de la prévention spécialisée. Je vous fais grâce de la réponse, il n'y a pas de financement.

Monsieur le Maire : Franck.

Monsieur Franck BERNARD : Je voudrais revenir deux secondes sur l'assainissement que j'ai eu l'occasion de travailler pendant 13 ans. Je n'ai pas entendu tous les éléments. De combien est notre taux actuel ? De combien est le taux cible de Paris Saclay ? De quelle durée est l'échéancier pour se rapprocher du taux cible ? On n'est pas obligé d'avoir toutes les réponses ce soir, mais je pense qu'il est important que l'on en ait une idée même si, on est bien d'accord, on avait sûrement un taux relativement bas parce que l'on n'avait pas d'entretien à faire puisque la Ville était jeune. J'ajouterai un point : faire les urgences c'est super, mais quand j'entends que le taux de renouvellement c'est 100 ans, ce n'est pas sérieux. Je vous dis mon sentiment, ce n'est pas sérieux, on est juste en train de filer la dette aux suivants et quand les réseaux cassent, le billet est gros. Et c'est une très bonne nouvelle concernant les Bergères, ce n'est pas faute de l'avoir dit. Comme l'a dit ma voisine, c'était assez facile de le voir à la fluorescéine, c'est pratique.

Monsieur le Maire : Tu sais, cela a été particulièrement difficile à trouver dans les réseaux souterrains. Je me permets quand même, effectivement c'est un peu orienté souvent sur d'autres solutions, d'autres problématiques, peut-être que les services « ne sont pas passés à côté » de quelque chose qui semblait plutôt évident, mais il y avait d'autres résidences qui avaient été ciblées, peut-être un peu plus proches du lac à une époque. C'est bien les Bergères malheureusement. Il y a au moins les Bergères. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Sauf erreur de ma part, tu vérifieras dans le document, aujourd'hui aux Ulis nous avons un taux de 0,35 € par mètre cube.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas 0,31 € ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : En tout cas, je lis 0,35 € ici.

Monsieur le Maire : Donc cela doit être le bon.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je passe les détails entre les différents modes de gestion des différentes communes puisque certaines sont en régie, d'autres en DSP, mais pour Les Ulis le taux cible est de 0,74 €. Donc la progression se ferait pour Les Ulis en trois ans, on passerait de 0,35 € à 0,59 €, ensuite à 0,67 € et enfin à 0,74 €.

Monsieur le Maire : Je crois que sur la P1, on dépasse les 5 millions d'euros. Cela a été réévalué, merci Lodovico pour l'énergie que tu as déployée parce que la première mouture qui a été faite sur la P1 n'était pas à la hauteur de ce que l'on voulait. Je te confirme que c'est bien 0,35 €, j'avais 0,31 € et c'est une erreur. C'est surtout Massy qui a grondé comme vous pouvez l'imaginer parce qu'ils sont à 0,22 €, ils n'étaient pas contents.

Monsieur Franck BERNARD : Peut-être pour donner une évaluation, en moyenne un foyer de quatre personnes c'est entre 100 et 120 m³.

Monsieur le Maire : Tu y vas fort.

Monsieur Franck BERNARD : Non, c'est l'estimation, en maison. Je suis d'accord qu'en appartement ça peut être différent, mais attention quand même parce que quand ce n'est pas individualisé, on a aussi ses difficultés sur la Ville, on le sait, les choses sont parfois moins gérées et je dirais que c'est presque naturel. Cela fait quand même une quarantaine d'euros par an.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas rien.

Monsieur Franck BERNARD : Oui ce n'est pas rien et du coup il faudra avoir une grande vigilance sur le fait que nos réseaux soient bien prioritaires pour être entretenus parce qu'effectivement nous allons faire partie de ceux qui vont faire un effort important.

Monsieur le Maire : Je te confirme que ma principale problématique, aujourd'hui que les arbitrages financiers sont faits et que l'on consent à cet effort, 40 € c'est quand même énorme, on l'a aussi en responsabilité en imaginant clairement les besoins futurs, comme tu l'as très bien dit, de notre réseau. La principale vigilance que l'on aura, c'est la capacité humaine à répondre à toutes les demandes. Effectivement on se rend bien compte que c'est difficile, pour toutes les collectivités locales que nous sommes, mais pour la Communauté d'Agglomération, je suis surpris de voir la difficulté de recrutement pour ce type de poste, c'est une catastrophe. C'est d'ailleurs pour cela que parfois les élus ont plus d'historique, n'est-ce pas Monsieur CASSINARI, que les agents, ce qui est regrettable.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Juste pour compléter, actuellement sur la CPS il y a 19 communes en dessous du taux cible et 8 au-dessus. Donc celles qui sont au-dessus sont ravies d'harmoniser l'évaluation que l'on avait faite qui était effectivement de l'ordre de 30 € par an.

Monsieur le Maire : Sur les trois scénarios, ce qui était porté c'était qu'il fallait que l'on arrive le plus vite possible à 4 millions d'euros supplémentaires en recettes pour remplir le calendrier le plus ambitieux possible. Je précise quand même que si sur les P3 on n'est pas forcément à la hauteur en termes de délais, sur les P1 et P2 cela semble un peu plus raisonnable. Effectivement on va encore être dans du curatif alors que sur ce type de stratégie, il vaut mieux aborder les choses sous un angle préventif. Je ne serai pas plus long sur l'Agglo.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Nous faisons comme d'habitude, nous suspendons la séance s'il y a des demandes d'intervention dans la salle. Je n'en vois pas, notre public est très discret ce soir.

Juste avant de reprendre l'ordre du jour, je me permets de présenter Gautier CONAN à l'écran qui a pris les fonctions de Directeur de cabinet de la Ville des Ulis depuis quelques semaines maintenant, je ne saurais pas dire exactement. Donc comme le veut la tradition, il va nous interpréter une chanson ce soir, après le Conseil. Tu peux sélectionner un chant de supporters du PSG puisque nous sommes champions d'Europe. Je sais que tout le monde en sera ravi.

Motion et vœu

Question n° 1

Vœu contre la procédure de dissolution de l'organisation Urgence Palestine

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour. Vous avez dû recevoir, chers amis des groupes de l'opposition, des motions, nous les avons faites en avance aussi cette fois-ci. Il y en a deux et nous commençons par celle portée par Madame MOHSNI.

Madame Hajer MOHSNI : Bonsoir, merci Monsieur le Maire.

« Les Ulis, Ville pour la paix et adhérente de l'AFCDRP, association française des communes départements et régions pour la Paix, appelée officiellement Maires pour la Paix France, est engagée de longue date en faveur des droits humains, de la solidarité internationale et de l'autodétermination des peuples.

À plusieurs reprises ce même Conseil municipal a eu l'occasion de réaffirmer son attachement indéfectible aux valeurs de justice, de liberté d'expression et de fraternité entre les peuples.

Dans ce contexte, nous exprimons notre vive inquiétude face à l'annonce du ministère de l'Intérieur de la procédure de dissolution administrative visant l'organisation Urgence Palestine, l'une des principales organisations citoyennes mobilisées en France pour la défense des droits du peuple Palestinien.

Cette décision intervient alors que la situation à Gaza atteint un niveau de gravité sans précédent. Selon diverses sources internationales, plus de 52 000 personnes auraient été tuées, et 118 000 autres blessées depuis octobre 2023.

Aujourd'hui l'État d'Israël impose un blocus total, cruel et inhumain, empêchant toute aide d'entrer à Gaza.

Il ne s'agit pas là d'une méthode de guerre, mais bien d'une intention caractérisée d'organiser un génocide.

Fondée par des Palestiniens en exil et rassemblant une diversité d'organisations et de mouvements associatifs, syndicaux ou citoyens, Urgence Palestine œuvre pour constituer un front large en faveur de la défense des Droits des Palestiniennes et des Palestiniens.

L'organisation a porté, seule ou en collectivité, des mobilisations ainsi que plus d'une centaine d'événements culturels, de débats politiques, d'événements sportifs rassemblant plusieurs milliers de citoyen·nes dans plus de vingt villes à travers la France.

La répression pénale de collectifs militants sous prétexte de "troubles à l'ordre public" ne doit pas devenir une stratégie du gouvernement pour étouffer les mobilisations.

Après la tentative de dissolution contre les Soulèvements de la Terre, c'est aujourd'hui le mouvement de solidarité avec la Palestine qui est visé.

Nous dénonçons cette procédure de dissolution comme une atteinte à la liberté d'association et d'expression.

Ce n'est pas à l'État de trancher ce qui est une parole légitime ou non dans le débat public, surtout lorsqu'il s'agit de dénoncer une situation d'oppression internationalement documentée. »

Monsieur le Maire : Merci Hajer, cela fait écho à une loi que nous avons déjà dénoncée, la loi Séparatisme de 2021 qui étend considérablement le droit de l'État à dissoudre une association, au mépris parfois des règles élémentaires du droit constitutionnel. Je rajoute aussi que, je sais que la Jeune Garde est dans le viseur du ministère de l'Intérieur ; je m'inquiète quand même qu'une association dont le seul but est de lutter contre la prolifération des milices d'extrême droite sur ce territoire soit visée par une procédure visant à sa dissolution. Nous sommes évidemment pleinement engagés sur le discours. Je précise aussi que nous réaffirmons la solidarité de la Ville des Ulis, comme nous l'avons fait encore récemment auprès du peuple palestinien et de tous les peuples qui souffrent globalement sur cette planète, ils sont malheureusement nombreux. Annick, tu veux dire un mot.

Madame Annick LE POUL : Juste en complément, merci Hajer pour ce vœu sur la non-dissolution d'Urgence Palestine qui pâtit en plus probablement, mais cela vient d'être dit par Clovis et toi, d'une chasse aux sorcières, on peut l'appeler comme ça où même les lanceurs d'alerte sont inquiétés et

poursuivis. Il faut nous rappeler inlassablement l'horreur que vivent des millions de Gazaouis que l'on génocide, que l'on extermine, ne jouons pas sur les mots et également l'emprisonnement de centaines de milliers d'autres Palestiniens enfermés à ciel ouvert en Cisjordanie dans les territoires occupés. Donc inlassablement nous devons le rappeler, le marteler jusqu'à ce qu'enfin ils retrouvent la liberté sur leurs terres et que le responsable de ce drame soit condamné à la hauteur de ses crimes contre l'humanité,

Monsieur le Maire : Chabane.

Monsieur Chabane CHALAL : Oui, moi je voulais déjà vous parler de ma délégation à la citoyenneté.

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, chers Ulissiennes et Ulissiens, en tant qu'élu à la citoyenneté, je m'adresse à vous aujourd'hui avec gravité et détermination, au nom des valeurs qui fondent notre Ville des Ulis, reconnue comme Ville amie des enfants en partenariat avec l'Unicef. Ce label ne se limite pas à une distinction honorifique, il nous engage à promouvoir et défendre les droits des enfants, non seulement sur notre territoire, mais aussi à l'échelle mondiale, conformément à la mission de l'Unicef de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant.

Aujourd'hui nous ne pouvons ignorer la tragédie qui frappe les enfants à travers le monde, en particulier dans la bande de Gaza. L'Unicef dans son communiqué du 19 juin intitulé « Gaza, un cimetière à ciel ouvert », dresse un bilan effroyable. Depuis octobre 2023, 55 637 personnes ont été tuées dont 15 613 enfants, 129 880 blessés dont 34 173 enfants et au moins 11 200 personnes portées disparues. Les survivants, eux, endurent des privations insoutenables : famine, manque d'eau potable, absence de soins médicaux et de médicaments. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques et traduisent une souffrance humaine indicible, celle d'enfants qui meurent dans des conditions inhumaines. Face à cette horreur, de nombreux Ulissiens et Ulissiennes, comme des millions de personnes à travers le monde ressentent une profonde impuissance. Il est insupportable de rester spectateur face à ces agonies, face à la douleur des enfants mourant de faim sous les bombardements. Nous, élus de cette commune, portons une responsabilité, celle d'agir dans la mesure de nos moyens pour alerter, sensibiliser et soutenir les initiatives en faveur de la paix et des droits humains. Nous exprimons notre solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien victime d'une situation intolérable. Nous relayons l'appel de l'Unicef à un cessez-le-feu immédiat pour mettre fin à ces atrocités. Nous demandons également que des mesures concrètes soient prises au niveau national et international pour garantir l'accès humanitaire à Gaza afin que nourriture, eau, médicaments et soins parviennent à ceux qui en ont désespérément besoin. Nous ne pouvons rester silencieux face à cette injustice. Les Ulis, fidèles à ses valeurs de solidarité et d'humanisme, doivent porter haut et fort la voix des enfants opprimés. Ensemble, nous devons agir pour que la paix et la dignité retrouvent leur place. Merci. »

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CHALAL. D'autres interventions ? Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Cette intervention pour clarifier le positionnement qui va être le mien et que je vais vous expliquer. J'ai compris la motion comme étant principalement la condamnation du positionnement du ministre Retailleau. Sur ce point, j'ai reçu la motion, j'ai essayé de me documenter et je suis tombé pour tout vous dire sur un communiqué de presse du ministre qui étalait en quelques mots les raisons pour lesquelles il visait principalement cette association, ce collectif. Du côté du collectif, j'ai cherché et j'ai regardé le site Internet, il y avait aussi un communiqué de presse. Je me suis dit que c'était communiqué de presse contre communiqué de presse, pour me

faire un avis, je n'ai pas les documents malheureusement. Donc sur ce point uniquement, je m'abstiendrai plutôt vis-à-vis de cette notion. Par contre je vous assure d'une chose, c'est de mon plein soutien pour tous les peuples qui souffrent, il y en a un peu trop en ce moment. Il me semble que nous avons par endroit sur cette planète donné le pouvoir à des gens qui manifestement pensent que dès qu'il y a un souci il faut tuer des gens. Je partage parfaitement les appels à la paix de cette motion.

Je tiens aussi à préciser que sur le communiqué de presse du ministre, le même jour dans le même communiqué, il a également annoncé son intention de dissoudre un collectif d'extrême droite. Pour vous donner la teneur de mon positionnement, sur ce point précis de la dissolution d'un groupuscule d'extrême droite, je suis tout à fait en ligne avec Monsieur Retailleau, il n'y a pas de doute.

Monsieur le Maire : Alors, l'intervention de Monsieur CHALAL mélangeait peut-être les deux choses. Je ne doute pas de votre soutien au peuple palestinien qui subit actuellement un génocide absolument ignoble et à tous ceux qui aujourd'hui sont sous le coup d'un régime autoritaire fasciste et violent. J'attire quand même votre attention sur ce qui est écrit dans la motion. Nous sommes en train de dénoncer le fait qu'un ministre de l'Intérieur se substitue à la justice parce que soit l'association ne respecte pas le cadre légal et dans ces cas-là il y a en France une séparation entre l'exécutif et le pénal, mais de ce point de vue-là, je vois qu'en simple défenseur des droits constitutionnels et républicains que vous êtes... J'entends le soutien que vous avez toujours affiché, et cela vous honore d'un certain point de vue, vis-à-vis de l'équipe actuellement en place, mais franchement je ne comprends pas, je ne comprends vraiment pas l'intérêt pour l'État, ou je comprends trop bien l'intérêt de se substituer parfois à la justice. De ce point de vue, on ne peut pas laisser passer et je vais vous dire un mot : il y a une grosse différence, un collectif comme ceux qui ont des locaux associatifs dans le vieux Lyon et qui prônent des idées d'extrême droite, c'est anticonstitutionnel, elles sont contre la République, anti-République donc c'est automatique, la justice tranche. Par contre, ce qui ressort, et ce n'était pas votre volonté dans votre intervention, y compris dans le communiqué de presse, c'est que cela renvoie dos à dos une organisation comme la Jeune Garde et des organisations d'extrême droite dont je ne citerai pas le nom pour ne pas leur faire trop de publicité. Il y a quand même une grosse différence entre l'extrême droite qui lutte contre le pacte républicain dans lequel nous sommes et ceux qui luttent contre ces gens-là. Il n'y a pas d'autre but à l'existence de la Jeune Garde que la lutte contre les idées xénophobes, racistes et profondément anti-républicaines depuis la création de la République française. Je le dis, je comprends que vous soyez attentifs au soutien au gouvernement, vous savez qu'il y a des moments où on peut aussi... À cette table il y a des gens qui soutiennent un parti politique comme c'est le cas de votre obligé, quand le gouvernement socialiste faisait de la « merde », je n'étais pas le premier à dire qu'il faisait de la « merde », excusez-moi d'être grossier, mais on pouvait le dire très franchement. Allez-y, Monsieur Gérard, si vous voulez répondre.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Du coup, ce que vous semblez condamner c'est le pouvoir qu'a le ministre de l'Intérieur de dissoudre l'Assemblée...

Monsieur le Maire : Pas l'Assemblée.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Pardon, une association ou un collectif. Dissoudre l'Assemblée, vous avez vu le lapsus. Quoi qu'il en soit, si cette loi est mauvaise, c'est plutôt la loi qu'il faut attaquer, j'ai envie de dire que là-dessus je n'aurais pas forcément d'avis, pour moi ce n'est pas forcément non plus... Le fait du prince n'a pas forcément besoin d'être appliqué sur ce genre de décision.

Maintenant la loi est comme ça, on doit vivre avec, vous parliez de traitement différencié, j'ai moi-même appliqué un traitement différencié dans ce que je vous ai dit, c'est-à-dire que l'interdiction d'un collectif d'extrême droite pour moi n'est pas du tout d'un même niveau que l'interdiction de ce collectif. C'était aussi l'objet de ma remarque.

Monsieur le Maire : Pas de souci, mais effectivement ce que l'on attaque à l'intérieur de cette motion c'est ce cas précis, mais également la loi Séparatisme en tant que telle qu'offre ce type d'opportunité. Madame M'HENNI et Loïc, tu hésites encore.

Madame Délila M'HENNI : Pour rebondir sur vos propos, effectivement la loi c'est la loi, il faudrait peut-être la condamner. Néanmoins il ne faut pas omettre non plus de souligner le deux poids deux mesures aujourd'hui au sein du gouvernement en fonction des victimes, des oppresseurs ou des opprimés. C'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais m'adresser directement au député de l'Essonne, Monsieur GUEDJ, je pense qu'il a vraiment conscience de la tragédie que le peuple palestinien a vécue et vit actuellement. Néanmoins, je souhaiterais lui demander qu'il puisse en pleine Assemblée nationale peut-être citer les villes de l'Essonne qui sont engagées pour la cause palestinienne parce qu'aujourd'hui... Vous le savez, je n'ai pas d'étiquette politique, mon étiquette politique c'est Délila M'HENNI, même si ma sensibilité est de gauche. Néanmoins je pense qu'il est important que notre député puisse mentionner toutes les villes de l'Essonne qui soutiennent cette cause pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, je n'invente rien, en France en tout cas nous avons un seul parti politique pour ne pas le citer qui revient souvent et même tous les jours sur la cause palestinienne. Je m'adresse à notre député, Monsieur GUEDJ.

Monsieur le Maire : Alors, cela m'aurait fait plaisir, mais Monsieur GUEDJ n'est pas notre député malheureusement. Notre député est Monsieur MIDY qui est bien discret sur cette question comme sur plein d'autres. Monsieur GUEDJ a eu l'occasion de rappeler récemment ce qu'il pensait du massacre, il n'utilise pas les mêmes propos que nous, mais à un moment on appelle un chat un chat. En tout cas si demain il pouvait faire un peu plus de bruit sur le sujet, c'est noté.

Madame Délila M'HENNI : Excusez-moi, c'est vrai que ce n'est pas notre député, mais de par son engagement, je souhaiterais qu'il puisse en parler au sein de l'Assemblée nationale et nommer toutes les villes de l'Essonne engagées en soutien à la cause palestinienne.

Monsieur le Maire : En spectateur assidu du Conseil municipal des Ulis, je pense qu'il le fera évidemment. Franck, vas-y.

Monsieur Franck BERNARD : Le sujet qui nous préoccupe, c'est la criminalisation des mouvements citoyens, c'est un peu ça qui nous inquiète pour dire les choses. C'est vrai aussi de mouvements écologistes, tout un tas de mouvements et c'est un moyen de faire taire un certain nombre de mouvements, c'est cela qui est un peu inquiétant alors même que ces mouvements s'inscrivent dans le processus démocratique normal, on va dire ça comme ça.

J'ai un manque dans la délibération, pour moi la justice internationale aura dans les années à venir à se prononcer sur deux sujets : la question du génocide et la question des crimes de guerre. Nulle part il n'est écrit « crimes de guerre » dans votre délibération. Ce sont deux sujets distincts, je le précise parce que cela ne sera pas jugé de la même façon ni sur les mêmes critères.

Monsieur le Maire : Tu le rajouteras où ?

Monsieur Franck BERNARD : Qu'importe « ... la levée du blocus de Gaza, la fin des crimes de guerre, l'arrêt immédiat du génocide en cours ».

Monsieur le Maire : Cela pose un problème à quelqu'un ?

Monsieur Franck BERNARD : Ce sont deux sujets qui ne seront pas forcément traités pareil. Malgré tout, le génocide je suis d'accord sur le fond, mais je ne suis pas certain qu'à la fin ce soit caractérisé comme un génocide malgré tout alors que les crimes de guerre sont sûrs et certains, il n'y a aucun débat.

Monsieur le Maire : C'est certain. Avez-vous des objections à ce que l'on rajoute les crimes de guerre à la liste ? Pas de souci ?

Madame Hajer MOHSNI : Vous me demandiez si j'y étais opposé, je préfère dans ce cas-là que l'on mette « crime contre l'humanité » et pas « crimes de guerre » parce que pour moi ce n'est pas la guerre.

Monsieur le Maire : Je disais simplement que l'on a « crimes de guerre et génocide » qui par essence sont un crime contre l'humanité. Je vous propose d'ajouter à l'avant-dernier paragraphe « l'arrêt immédiat du génocide en cours, des crimes de guerre en application du droit international ». OK ?

Monsieur Chabane CHALAL : En fait, mon intervention de tout à l'heure se voulait un peu complémentaire dans le sens où ce qui se passe là-bas est quand même particulier. Depuis un certain temps, on essaie à travers des lois qui ne respectent pas les lois internationales, celle que nous avons adoptée en France qui est assez vague quand même... En fait la provocation à la haine, la provocation des manifestations armées, l'apologie du terrorisme, etc., tous ces éléments font qu'ils peuvent interdire à n'importe quelle association, n'importe quel citoyen de s'exprimer et d'être libre de dire ce qu'il pense dans notre démocratie. Notre démocratie est en danger et ses lois nous interdisent de nous exprimer, et le monde entier est en train de regarder des enfants, des mères de famille, des pères en train de mourir sous nos yeux et beaucoup ont l'impression d'être impuissants et de ne pouvoir rien faire. Moi j'ai quand même envie de pousser ma petite gueulante en disant que nous, Les Ulis, avec l'esprit de solidarité, toutes les valeurs que l'on prône, on doit quand même se battre pour la démocratie, la liberté d'expression et aussi pour arrêter ce génocide qui est en train de se passer sous nos yeux, qui est autorisé dans plein de pays dits démocratiques occidentaux alors que c'est eux qui devraient prôner la liberté d'expression, toutes les valeurs des droits de l'homme. Non, on se rend compte qu'en fait ce n'est pas du tout le cas. Donc cela met en danger à la fois notre démocratie, notre humanisme et l'équilibre international. On le voit aujourd'hui avec ce qui est en train de se passer au niveau mondial, les budgets d'armements qui sont en train d'exploser alors que l'on est en train de chercher de l'argent à droite et à gauche pour la fonction publique.

Monsieur le Maire : Monsieur CHALAL, je te connais bien, quand tu mets ta casquette blanche tu peux partir pendant une heure. Je propose que l'on revienne au point. Vas-y Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : Il y a quelques mois, on avait déjà voté tous ensemble à l'unanimité une motion en faveur du peuple gazaoui, un cessez-le-feu immédiat, un soutien à la population pour arriver à une solution de paix durable, là-dessus on est tous en phase. Si ce soir il y avait une nouvelle motion sur le même thème, je pense que l'on aurait tous signé à l'unanimité. D'ailleurs j'ai adhéré au premier discours de Chabane, si le vœu avait été exactement comme ça, il n'y a pas de problème, j'aurais voté ce soir.

Le deuxième discours quand tu as repris le micro commence à me gêner un peu, je vais t'expliquer pourquoi. Ce qui me dérange dans ce projet de vœu c'est que l'on vient reprocher à un ministre de

l'Intérieur d'exercer un peu trop ses fonctions. Évidemment, Monsieur Retailleau est en course pour la présidentielle, c'est une réalité.

Monsieur le Maire : Tiens donc.

Monsieur Loïc BAYARD : Aujourd'hui la loi est la loi, il ne fait pas de délit particulier, il respecte la loi. La loi est très discutable comme l'a dit Nicolas, mais cela s'inscrit dans le cadre de la loi. Comme Nicolas l'a dit, une association Lyon Populaire a également été dissoute. Dans votre projet de vœu on n'en parle pas, c'est vrai que ça ne vous chagrine pas.

Monsieur le Maire : Laquelle ?

Monsieur Loïc BAYARD : Le groupe d'extrême droite qui se fait dissoudre par le ministre Retailleau, bien sûr vous n'allez pas sortir les mouchoirs, il n'y a pas de problème. Ce qui m'a toujours dérangé dans les débats que l'on a ensemble, c'est que systématiquement l'extrême droite est infréquentable et l'extrême gauche il n'y a aucun problème.

Monsieur le Maire : Ah oui ?

Monsieur Loïc BAYARD : On a toujours eu une position très stricte, c'est : pas d'extrêmes, barrage aux extrêmes. OK pour les groupes républicains, par contre tout groupe extrémiste, désolé, il n'aura pas notre soutien. Là-dessus n'y a aucune ambiguïté. Il y a eu également un point, quand tu parlais de lister les rares partis qui soutenaient, enfin les villes. Ça me dérange parce qu'aujourd'hui il y a un parti politique qui essaie de s'accaparer ce terme, « la cause palestinienne » et en même temps ce même groupe politique dernièrement proposait un projet de loi pour abolir le délit d'apologie du terrorisme. Cela m'interpelle. J'ai retrouvé ça dans ton deuxième discours et je trouve ça assez choquant de la part d'un élu de la République de soutenir une cause pareille, l'abolition du délit d'apologie du terrorisme. Cela me dérange et c'est pour ça que je ne prendrai pas part au vote, même si encore une fois j'ai un soutien très fort, les peuples opprimés et toute catastrophe humanitaire mérite le soutien inconditionnel. Je regrette que ce soir on n'ait pas parlé de l'Ukraine non plus. Il y a également des enfants, Chabane tu as parlé des enfants en Palestine, aujourd'hui il y a énormément d'enfants en Ukraine, on n'en a pas parlé. Les Ulis, ville amie des enfants, ce serait aussi sympa de parler des enfants ukrainiens.

Monsieur le Maire : Bon, on aurait pu parler d'autres situations dramatiques, le Soudan par exemple, le Congo aussi, l'Ukraine pour laquelle nous avons eu, tu le sais, des mouvements de soutien assez forts au début de la crise ukrainienne, bien entendu. Il y a suffisamment de moyens ce soir d'élargir le débat, après on peut se lancer et ça nous fait toujours plaisir d'y aller, mais je voudrais juste dire quand même que je note que Chabane a été plus convaincant en premier service qu'en deuxième, mais je pense qu'il n'a pas changé d'un iota dans ce qu'il disait sur le premier et le deuxième. Pour autant, c'est ce que tu disais, on ne s'émue pas qu'un mouvement d'extrême droite ne puisse plus exister sous une forme juridiquement compatible avec la République : oui c'est normal parce que ce n'est pas compatible avec la République. Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit, c'est puni pénalement.

Ce que tu appelles l'extrême gauche, c'est toujours un peu compliqué d'y voir clair parce que l'extrême gauche en France, contrairement à l'extrême droite qui avoisinait 35 à 40 %, toutes élections confondues ça dépasse rarement 1 à 2 % donc on n'est pas sur le même delta. Par ailleurs, Urgence Palestine, à ma connaissance n'a pas vraiment d'appartenance ou d'obédience politique, c'est juste une association qui milite pour la défense des droits du peuple palestinien, juste la dignité et le droit à ne pas se faire bombarder tous les jours. Nous sommes comme Chabane très sensibles

à la situation qui est vécue là-bas. On a encore eu l'occasion d'en discuter avec des gens qui vivent là-bas et je peux vous dire que ça remue les tripes, mais tu le sais et je sais que vous êtes là-dessus sur la même ligne. Je vous propose chers amis... Vas-y Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Cela va être rapide, je veux juste dire que Madame MARHUENDA ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire : Logique.

Madame Mériam HADDAD : Je voulais bien dire que Madame MARHUENDA ne prendra pas part au vote pour cette motion et celle d'après.

Monsieur le Maire : Même sur la deuxième ? Françoise je suis déçu, je ne sais pas si tu nous regardes.

Madame Mériam HADDAD : Moi c'est Mériam.

Monsieur le Maire : Je la regarde et je lui dis « Françoise je suis déçu ». Du coup en ajoutant l'amendement des crimes de guerre, je vous propose de soumettre aux voix le vote de la motion en prenant en compte que Madame MARHUENDA ne prend pas part au vote. Je suppose que tout le reste le prend. Je vous propose de lever la main. D'accord. Qui vote contre ? Deux abstentions. Merci pour les débats passionnants et passionnés et les interventions de grande qualité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 31 voix pour, 2 abstentions : Nicolas GÉRARD et Loïc BAYARD,

Françoise MARHUENDA n'ayant pas pris part au vote.

Question n° 2

Motion - Demande de suspension des nouvelles règles de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vous propose de présenter de façon plus succincte la motion numéro 2, elle ne va pas vous surprendre. En mars dernier, l'État, le gouvernement a décidé d'abaisser à 90 % le taux de rémunération des agents publics en congé maladie ordinaire en lieu et place du 100 % dont ils pouvaient bénéficier jusqu'au 1^{er} mars. Cela reste d'un point de vue financier assez incompréhensible parce que pour les finances publiques, cela reste effectivement assez limité, mais la perte va être très très lourde en réalité pour les agents du service public, dans un contexte social qui est déjà bien difficile pour eux. Vous vous rappelez le dégel du point d'indice qui n'était clairement pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre en termes de rémunération, et cela continue de réduire l'attractivité même si de ce point de vue on peut avoir un regard un peu différent. Cette réforme risque de toute façon à terme de nuire à la santé des agents parce qu'il y en a qui vont refuser d'aller voir un médecin et de se faire arrêter, pour des raisons financières, ce qui est dramatique. Je pense aussi que l'on verra dans les temps qui viennent, et je m'adresse à celles et ceux qui travaillent dans les collectivités, une augmentation sensible des accidents de travail liés à la fatigue et un regard différent sur le niveau de rémunération et aussi des arrêts plus longs que prévu et donc cela désorganisera un peu plus nos services publics municipaux.

Ce soir c'est un vœu que nous formulons ensemble. Nous ne pouvons pas accepter de la part de l'État qu'il détruise les services publics comme il le fait, en tout cas il faut peut-être qu'il ait un peu plus de franchise si c'est son objectif. Donc nous demandons que la rémunération soit maintenue en l'état lorsqu'il y a un arrêt maladie ordinaire à 100 % et nous réitérons notre attachement par la même occasion, comme nous l'avons fait devant les organisations syndicales, à une fonction publique territoriale juste, solidaire, respectueuse des conditions de vie et de travail des agents. Nous soutenons évidemment les revendications des organisations syndicales. Nous demandons l'égalité de traitement entre les agents du service public et les salariés du privé parce que l'idée est aussi que les salariés du privé puissent bénéficier de la même disposition et nous demandons la suspension de toutes ces nouvelles règles.

Nous aurons deux délibérations tout à l'heure obligatoires à passer pour lesquelles je demanderai à celles et ceux qui voteront cette motion de voter contre. Avant cela, il y a un vote pour cette motion. À part Françoise MARHUENDA qui ne prend pas part au vote, Monsieur BERNARD ?

Monsieur Franck BERNARD : Je veux juste dire un mot, on ne cesse de nous dire qu'il faut simplifier les démarches administratives et le travail administratif des équipes, il faut avoir en tête que maintenant dès qu'il y a un arrêt de travail, il faut faire un arrêté individuel pour réduire le salaire de l'agent à 90 %, donc on fait de la paperasse. Les services administratifs et le service RH ont passé leur temps à faire des papiers pour justifier du fait que l'on a réduit de 10 % le salaire parce que du 17 juin au 21 juin l'agent a été absent, donc il faut compter le nombre de jours, faire l'arrêté, signer, etc. L'économie que l'on fait en ne versant pas les salaires, on la dépense dans autre chose. C'est catastrophique pour moi, mais vous le saviez.

Monsieur le Maire : L'exercice difficile de marcher sur la tête. D'autres interventions ?
Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Pas de surprise pour ma part, toujours aligné avec le gouvernement.

Monsieur le Maire : Surprenez-nous un jour peut-être.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Cela arrivera, il nous reste un peu moins d'un an à travailler ensemble, on va trouver une occasion.

Monsieur le Maire : Annick, vas-y.

Madame Annick LE POUL : Pour répondre à Monsieur GÉRARD, on parle toujours des « privilèges » des fonctionnaires, dans le privé aujourd'hui, il y a quand même une grande partie des entreprises privées qui payent dès le premier jour, qui ne font pas de jours de carence. Là on fait quand même une distorsion aussi entre les fonctionnaires, la fonction publique et le privé puisqu'en l'occurrence les collectivités locales n'ont pas le pouvoir et le droit de payer à 100 % leurs agents.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Chabane, c'est la casquette blanche.

Monsieur Chabane CHALAL : Je voudrais donner quelques chiffres importants parce que finalement quand on regarde ce qui est en train de s'opérer au cours des dernières années au niveau budgétaire, on est en train de raboter de plus en plus dans les dépenses alors qu'il y a d'autres possibilités. Je vais vous rappeler quelques chiffres quand même, comme ça cela va vous donner une idée de là où on peut aller chercher de l'argent.

Vous avez 5 personnes qui possèdent autant que 27 millions d'habitants en France c'est-à-dire 40 % de la population. Les fortunes des milliardaires ne cessent d'atteindre des sommes toujours plus hauts : 236 milliards d'euros de plus rien que pendant la pandémie, je vous laisse imaginer la situation. Il y a ces éléments, je vais vous ajouter un autre élément qui me semble très important :

les dépenses militaires en euros se sont élevées à 227 milliards d'euros dans l'ensemble de l'Union européenne en 2023 dont 52 milliards d'euros pour la France et vu ce qui vient de se décider au niveau de l'OTAN, on veut passer de 2 % du PIB à 5 % du PIB, donc on sait trouver l'argent quand il faut aller tuer, se battre, envoyer nos enfants. Mais quand il faut taxer pour éviter que les pauvres augmentent en France, que la classe moyenne s'appauvrissent, on ne sait pas trouver, on n'arrive pas à trouver de l'argent, c'est clair quand même. Couper les dépenses au niveau des budgets de la fonction publique, c'est une politique d'État qui s'est généralisée depuis les six dernières années et qui ne cessera pas s'il n'y a pas de censure de ce gouvernement. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Monsieur Chabane est prêt pour l'Assemblée nationale. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : Encore une fois, je ne voulais pas prendre le micro parce que Nicolas a résumé plus ou moins, mais la prise du micro par Chabane ne peut pas me laisser muet. C'est dommage que le sujet parte en vrille comme ça, les défenses d'armement on n'a pas trop le choix parce que si l'Europe n'est pas capable de se défendre, on prend de très gros risques. Il suffit de demander aux pays scandinaves ce qu'ils en pensent, je pense qu'ils ont compris le risque, mais ça n'a aucun rapport avec le sujet de la motion.

Contrairement à Nicolas, je ne prendrai pas part au vote dans la mesure où je ne soutiens pas le gouvernement, enfin pas plus que ça, mais je reproche un peu la forme de cette motion qui de façon caricaturale rejette tout sur l'État mais n'impose pas un vrai débat sur le sujet. Ce qui m'a toujours choqué, c'est que l'on oppose toujours le monde du privé au monde du public et inversement. Ce sont des privilégiés, ils ont plus de jours de congés, et eux ils ont plus d'avantages. Non, j'ai toujours pensé, mon idéal c'est que l'on ne doit pas opposer ces demandes, il ne doit pas y avoir deux catégories de Français, personnes du privé et personnes du public, cela devrait être plus ou moins les mêmes règles, il faut essayer d'harmoniser les règles de façon équitable et juste. Je trouve que la motion est trop caricaturale, c'est la posture de la motion qui ne me convient pas, je ne prendrai pas part au vote. Cela dit j'en profite pour adresser un soutien aux agents territoriaux qui font un excellent boulot, qui fournissent un service public de qualité et je pense que ça vaut la peine de le dire, merci.

Monsieur le Maire : Vous êtes pour niveler par le haut, et ça, on apprécie. Je pourrais vous charrier en vous suggérant de faire une proposition pour rendre la motion votable mais on va dire que ce n'est pas la peine.

Monsieur Loïc BAYARD : On a 35 délibérations, donc si on veut finir à 3 heures du matin, pourquoi pas.

Monsieur le Maire : Mériam m'a expressément demandé que l'on respecte la jurisprudence MARHUENDA, mais je ne suis pas sûr que l'on va tenir. Blague à part, il est clair que si je lis entre les lignes, vous voterez contre la délibération qui met en place le système injuste, mais vous ne voterez pas pour la motion.

Monsieur Loïc BAYARD : J'ai dit que je ne prenais pas part au vote.

Monsieur le Maire : OK. Je soumetts aux voix pour que l'on puisse passer aux autres points à l'ordre du jour. Je vais vous demander comme tout à l'heure de bien vouloir lever la main lorsque vous votez pour. Qui vote contre ? Donc une abstention, deux NNPV. Nous pouvons continuer et ouvrir l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 31 voix pour, 1 abstention : Nicolas GÉRARD Françoise MARHUENDA et Loïc BAYARD n'ayant pas pris part au vote.

Affaires générales

Question n° 3

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : C'est l'heure du show PIANTONI. D'abord, juste pour vous dire, nous avons eu le plaisir de recevoir une visite de la Chambre Régionale des Comptes comme l'ensemble des communes qui se trouvent dans le territoire de l'opération d'intérêt national Paris Saclay qui contient bon nombre de communes, notamment sur le reste de la communauté d'agglomération. Je sais que la ville de Palaiseau, la ville d'Orsay, la ville de Gif ça ne va pas tarder, la ville de Massy aussi ça ne devrait pas tarder et actuellement notre communauté d'agglomération elle-même sont auditées par cette Chambre Régionale des Comptes. La Ville des Ulis qui a une bonne partie de son territoire dans l'opération d'intérêt national avec le parc d'activités de Courtabœuf et les 40 % qui se trouvent sur son territoire n'a pas échappé à la règle. C'est un contrôle que nous avons accueilli avec à la fois plaisir et sérieux. Cher Gilbert, tu vas nous en donner un premier aperçu, nous devons ce soir prendre acte et m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération. Je te laisse la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Merci. Alors tout d'abord, je vais quand même placer le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dans un contexte un peu plus large. C'est déjà le troisième contrôle au cours de mes différents mandats que nous avons de la Chambre Régionale des Comptes, en 48 ans c'est notre troisième contrôle.

Cette Chambre Régionale des Comptes intervient au départ, si on prend avant 1982 parce que nous avons eu un tournant dans la législation des collectivités territoriales en 1981 avec les lois de décentralisation. Au départ avant 1982 parce que les lois sont de 1982, nous avons la tutelle de l'État sur les communes au travers des préfetures c'est-à-dire que tout était décidé par l'État. Je me souviens des premières réunions que l'on avait eues avec le TPG, le trésorier-payeur général, il prenait le budget et comme on avait fait un peu de la provocation, on avait dit que l'on n'avait pas assez d'argent et que le budget n'était pas équilibré, le TPG a pris le budget, il a dit « Monsieur le Maire, je vais vous retirer ça, ça et ça et vous voyez vous avez l'équilibre ». Paul a dit tout de suite « stop, on va trouver l'équilibre nous-mêmes ». Tout ce système vous dit que la tutelle c'était quelque chose.

Avec les lois de décentralisation, les communes ont retrouvé une certaine autonomie et a été mis en place un contrôle de légalité c'est-à-dire un genre de contrôle *a posteriori*. Le contrôle se fait au travers des Chambres Régionales des Comptes qui ont pour objet d'analyser, etc. Je me souviens plus du deuxième contrôle que du premier, mais le deuxième avait été axé essentiellement sur le marché forain. Déjà à l'époque c'était avec les frères Auguste et nous avions eu maille à partir et la Chambre Régionale des Comptes nous avait beaucoup apporté puisqu'elle nous avait confortés dans notre bon droit vis-à-vis des frères Auguste, mais cela n'avait pas changé grand-chose.

C'est une opération d'audit très poussée parce qu'elle dure plusieurs mois et c'est une opération très intéressante. Ce n'est pas un audit privé, un *cost killer* par exemple, des choses comme ça que l'on trouve dans le privé, c'est souvent du conseil pour être d'une part dans la légalité de l'évolution des lois et règlements qui sont importants, mais aussi dans les conseils de gestion très importants parce qu'ils s'appuient sur plusieurs communes. Ce sont des personnes qui ont une connaissance très pointue du fonctionnement de plusieurs communes donc ils ont des éléments comparatifs, etc., et elles connaissent bien les orientations à prendre même si au niveau municipal nous avons nos priorités bien sûr, et c'est l'efficacité du service public. Ils disent « oui, mais il faudrait faire quand même un peu au mieux, mieux comptabiliser, mieux organiser les comptes », il y a beaucoup de choses qui doivent être améliorées, je crois que tous ces enseignements sont bons pour nous parce que cela nous aide dans notre réflexion, même quand on discute avec les services en leur disant qu'il faut retravailler certains points.

Par exemple, si je prends le fonctionnement global de la Ville, on a souvent tendance à dire que la Ville est un énorme paquebot, qu'il y a un capitaine, mais il ne peut pas manœuvrer facilement. Lorsqu'on lit la Chambre Régionale des Comptes, on s'aperçoit que sur le paquebot il y a des matelots et que c'est l'ensemble qu'il faut manœuvrer. On avait coutume de dire et Paul le disait souvent « il y a des hommes dans le paquebot », ce sont ses matelots qu'il faut animer, faire travailler. Ce n'est pas toujours évident, il faut adapter les fonctions aux hommes et les hommes aux fonctions, cette mixité quand l'homme rencontre sa fonction de travail et la fonction qui évolue énormément dans le temps... Cela peut vous paraître superflu de faire des amortissements, vous utilisez des tables, des chaises, des ordinateurs : l'amortissement pour vous ce n'est pas primordial et pourtant c'est très important pour la gestion, il faut le mettre dans le bon compte et au bon moment, là aussi, vous pouvez avoir des pratiques « bon, je n'ai pas mis dans le bon compte... » ou alors la législation évolue. Tout cela fait en sorte que cette évolution, il faut vraiment en tenir compte parce qu'il y a une consolidation au niveau national, régional, etc., et elle doit pouvoir se faire avec les mêmes nomenclatures.

Je vais simplement reprendre un certain nombre de recommandations intéressantes. Par exemple vous avez une recommandation qui vous dit « *Une organisation des services en adéquation avec les politiques publiques nécessitant toutefois des outils de pilotage* ». C'est ce que je disais tout à l'heure, les outils de pilotage sont très importants, mais en fait quand vous êtes dans votre gestion, vous connaissez bien votre système, vous savez que vous pouvez faire évoluer les horaires, par exemple les périodes de travail, et le service rendu au public, vous n'êtes pas spécialement pour entrer dans tel ou tel compte, avoir un outil précis, noter ou faire des comptes-rendus conformes à la nomenclature. Le service peut faire des comptes-rendus de son activité, mais il ne va pas être préoccupé pour fusionner avec celui de Massy, d'Orsay ou je ne sais pas quoi. Notre préoccupation est une préoccupation de terrain alors qu'il faut l'élever au cadre donné par la réglementation, c'est-à-dire entrer dans un cadre national.

Par exemple « *Une situation financière satisfaisante, mais une fiabilité des comptes à parfaire* », c'est ce que je vous disais un peu, il y a des nomenclatures, des choses importantes, mais il y a aussi en même temps des choses intéressantes. Par exemple vous avez d'évolution dans le temps très intéressante à voir. Vous apprenez que nos bases fiscales aux Ulis sont de 2 142 alors qu'au niveau national elles sont de 1 581. Vous voyez que l'on est une commune fiscalement riche, on le devient un peu moins parce que l'on a perdu la taxe professionnelle et elle représentait plus de 50 % de nos

recettes. À l'époque on faisait payer la taxe sur les ordures ménagères, une partie par le budget de la commune, pourquoi ? Simplement pour que les habitants aient moins à payer et près des trois quarts de la taxe sur les ordures ménagères étaient payés par les entreprises, maintenant c'est interdit. La taxe sur les ordures ménagères est faite sur les ménages uniquement. Vous voyez qu'il y a des évolutions comme ça que la Chambre Régionale des Comptes met en évidence et pour moi c'est un document très intéressant dans le sens où il y a une analyse fondée... par exemple on nous met « *Une politique d'achat durable bien présente et caractérisé par une absence d'objectifs chiffrés et de mesures des actions* ». C'est pareil, on fait tout ça. Ceux qui viennent aux appels d'offres voient bien que chaque fois, dans chaque appel d'offres, il y a une rubrique « développement durable » qui permet de départager deux candidats.

« *Système d'information marqué par l'absence de stratégie qui s'adapte progressivement aux enjeux techniques.* » Vous le savez puisqu'on en a parlé dans les précédents conseils, il y a eu beaucoup d'efforts ces deux dernières années en matière informatique, notamment au niveau de la sécurité, mais tout cela ne peut pas s'intégrer du jour au lendemain. Il faut adapter les hommes aux structures, mais aussi les structures aux hommes et là aussi il faut prendre du temps. C'est pour cela que dans toutes les mesures préconisées, ils mettent l'accent sur certains points et c'est bien pour nous parce que cela nous dit qu'il faut encore aller plus loin et surtout que l'on mette en valeur différemment. Les élus ont l'habitude, on le voit en conseil, d'être tellement contents de leur secteur d'activité qu'ils en font une promotion parce qu'ils sont contents du résultat. On voit que beaucoup de votes se font ici à l'unanimité. C'est pour ça que cette manière de présenter, l'administration d'État va le faire avec moins de chaleur que nous et même parfois une certaine froideur, mais c'est son rôle. J'ai été vérificateur général aux impôts, c'était un métier de conflit. Là non, c'est un métier de coopération. Tout ce qu'ils ont fait là est un outil indispensable, même s'il était déjà amorcé, mais cela nous conforte aussi dans notre idée d'améliorer la gestion, d'ailleurs nous avons été tout de suite volontaires pour entrer dans le système du CFU, les nouvelles normes comptables.

Je ne vais pas être plus long parce que je crains de fatiguer mes collègues et comme j'ai encore d'autres points où je risque de les fatiguer, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert de la délicatesse de la présentation et de l'avoir fait en un temps court.

Je précise que la durée du contrôle s'étend sur 5 ans et concerne la période 2019-2024, elle est donc une particularité parce que cela s'étend sur deux mandats et Françoise qui n'est pas là a été auditionnée notamment sur la partie du temps pendant lequel elle avait présidé aux destinées de la commune. C'est vrai que nous avons accueilli la chose en saisissant de façon optimiste la venue d'un audit extérieur public, Gilbert l'a rappelé, c'est une opportunité aussi pour notre collectivité de se faire évaluer, en tout cas de se faire contrôler sur la bonne gestion des deniers publics. Cela rassure... je note l'arrivée de Monsieur LAUMOSNE.

Monsieur LAUMOSNE entre en séance à 21h20.

Cela rassure sur le navire républicain et sa capacité de s'autocontrôler. Je rappelle aussi que la Chambre Régionale des Comptes a plusieurs niveaux d'intervention suite à son rapport, il y a évidemment toutes les recommandations, tout ce qui touche la Ville des Ulis. Après il y a plusieurs niveaux d'intervention, le plus contraignant étant le signalement à d'autres autorités, notamment lorsqu'il y a des infractions pénales ou relevant d'autres juridictions. Il y a évidemment l'obligation de réponse lorsque la Chambre considère que la Collectivité n'a pas fourni les réponses suffisantes,

c'est un niveau intermédiaire, très ferme, qui réaffirme l'autorité du peuple sur la gestion des deniers publics, et c'est très bien.

Nous avons donc reçu plusieurs recommandations, deux de régularité sur lesquelles nous avons immédiatement pris des dispositions pour qu'elles puissent être intégrées à nos méthodes. Et il y a des recommandations de performance avec plusieurs éléments qui nous ont intéressés, d'abord on peut se satisfaire que la tradition de bonne gestion budgétaire des deniers communaux des Ulyssiens se soit transmise de municipalité en municipalité, j'ai toujours l'occasion de le dire. Depuis la création de la Ville, nous avons des comptes qui sont sains et qui permettent de dégager des marges de manœuvre suffisantes à la fois pour maintenir un haut niveau de service public, mais aussi, et c'est le cas de notre municipalité, pour anticiper les besoins en investissements qui sont de plus en plus nombreux et qui nécessitent une approche parfois beaucoup plus préventive qu'elle ne l'a été par le passé.

On a également dans ce rapport, c'est relevé, à la fois la satisfaction financière et cette tradition qui se perpétue malgré un contexte particulièrement difficile, sans parler des autres mandats, cette fois-ci entre la crise sanitaire, la hausse du prix de l'énergie, l'inflation généralisée et l'instabilité géopolitique pour laquelle nous avons eu plusieurs fois l'occasion de discuter, nous restons dans une situation de bonne gestion.

Également, la qualité du suivi des régies a été relevée même si là aussi d'un point de vue pilotage et performance, il y a des recommandations.

Je me satisfais, même si ce n'est pas forcément à mon avis le rôle de la Chambre Régionale des Comptes, d'avoir cette appréciation, mais elle a pointé que notre organisation collait à l'ambition politique et c'est bien l'objectif d'une municipalité, c'est que l'ambition politique exprimée par une municipalité qui obtient la majorité des suffrages puisse s'assurer de la bonne mise en œuvre de son programme et de ses projets et que cela se traduise dans une administration, une culture administrative repensée, renouvelée et évidemment collant aux objectifs et aux ambitions politiques. Cela a été soulevé par la Chambre Régionale des Comptes et je pense que l'on peut s'en satisfaire.

Au-delà de la solidité de notre organisation, c'est sur les questions de gestion que nous avons été assez intéressés. Au-delà peu de la politique d'achat durable, il y a un élément qui a été particulièrement creusé par la Chambre Régionale des Comptes et qui de toute façon avait été pris à bras-le-corps par cette municipalité, c'est tout ce qui a trait à la question de notre système d'information. L'ancienne municipalité avait subi une attaque de son système d'information mettant en péril un certain nombre de données individuelles et le mode de fonctionnement. Tout le monde le constate, nous sommes aujourd'hui extrêmement dépendants de l'outil numérique. Je remercie les élus et notamment Medhi IDOUHAMD et Jean-Gaston MOUHOUNOU qui se battent régulièrement pour le maintien d'un budget conséquent pour assurer une meilleure gouvernance de notre système d'information. C'est là-dessus que la Chambre Régionale des Comptes a travaillé avec la DSI pour bien comprendre où se situait le degré d'intervention stratégique de notre municipalité sur la question du système d'information. On peut se dire qu'ils sont vraiment rentrés dans le détail, considérant comme nous que c'était un enjeu pour les années à venir particulièrement central et là-dessus, je pense que dans leurs recommandations et dans la stratégie développée par la DSI et par la voix des élus qui a été plusieurs fois exprimée ici, on peut se satisfaire de voir la stratégie pluriannuelle d'investissement des systèmes d'information et tout simplement des enjeux numériques, être à la

hauteur de la qualité du service public attendu pour Les Ulis, les Ulissiennes et les Ulissiens. Je ne serai pas plus long.

C'est un rapport qui sera public bien entendu, il nous servira aussi à repenser d'un point de vue gestion un certain nombre d'éléments sur des capacités à évaluer la performance de certaines politiques publiques, même si c'est un terme qui ne me plaît pas du tout. Je le dis d'un point de vue politique, il y a aussi des éléments qui sont parfois trop pris sous l'angle financier, il y a derrière beaucoup d'enjeux. Si je prends au hasard le centre nautique, notre ville a une piscine quand elle est ouverte, depuis quelques années elle l'est et c'est une bonne nouvelle notamment dans l'apprentissage du savoir nager. C'est un élément central, c'est la troisième cause de mortalité des 15-24 ans, la deuxième pour les moins de 15 ans, et le taux de savoir nager aux Ulis est inférieur à la moyenne des villes qui ont une piscine en leur sein, ce qui prouve que nous avons un gros travail à faire. Là-dessus, l'évaluation quantitative parle, mais avec l'évaluation qualitative quand on connaît parfois la difficulté d'accès à la natation et juste à l'apprentissage par le biais familial de certains habitants des Ulis, on sait que le travail doit être fait et appréhendé de façon plus qualitative sur l'évaluation de l'efficacité de notre centre nautique.

Je relève aussi et c'était intéressant parce que je l'ai soulevé à plusieurs reprises auprès de l'Agglomération, que la Chambre Régionale des Comptes nous a beaucoup demandé, je pense qu'elle va le faire dans son évaluation de la communauté d'agglomération Paris Saclay, comment les liens entre les villes et la communauté d'agglomération pouvaient être renforcés et parfois être tournés plus vers la mutualisation, l'efficacité des services publics et peut-être le portage de certaines politiques publiques qui sont normalement l'apanage des communautés d'agglomération. Je pense à la politique de la ville, mais aussi à la question du sport qui parfois dans notre agglomération est prise à bras-le-corps par l'Agglo. On sait que l'Agglo n'a qu'un seul centre nautique à Palaiseau, c'est le fruit de son histoire, mais on sait aussi que les besoins en investissement de plusieurs équipements sont attendus et que nous n'hésiterons pas à demander le concours de l'Agglomération.

Je ne serai pas plus long sur cette présentation et j'aurai plaisir à répondre à vos questions s'il y en a. Monsieur Gérard.

Monsieur Nicolas GÉRARD : ce n'est pas sous la forme d'une question cette fois. Il s'agit là de prendre acte du rapport, de l'interprétation qui en a été faite, de la liste des recommandations qu'a formulée la Chambre Régionale des Comptes et de vous enjoindre bien fraternellement à suivre ces recommandations. Nous sommes tout à fait évidemment en phase avec cette délibération.

Monsieur le Maire : Top. En tout cas je peux vous dire que cela a maintenu notre ambition et notre volonté ferme et farouche de transmettre aux équipes qui succéderont les marges de manœuvre suffisantes pour à la fois maintenir un haut niveau d'investissement et garder, pérenniser un service communal de qualité aux Ulis, nous en avons cruellement besoin. Je ne serai pas plus long.

Vous devez donc prendre acte et m'autoriser à signer les documents, cela nécessite un vote si je ne dis pas de bêtises. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 4

Délibération relative à la modification et à l'ajustement des AP/CP

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : On continue le show PIANTONI avec les AP/CP.

Monsieur Gilbert PIANTONI : C'est donc la question n° 4, la délibération relative à la modification et à l'ajustement des AP/CP. Lors d'un précédent Conseil, nous avons voté toute une liste d'AP/CP avec leur étalement dans le temps et aujourd'hui il vous est proposé d'ajouter 400 000 € au titre des cours végétalisées. C'est un ajout de crédits de paiement de 400 000 € pour 2025.

Pour mémoire, le contrat départemental était de 4 millions d'euros, la vidéosurveillance 1,150 million d'euros, la rénovation des toitures pyramidales 4 millions d'euros, les espaces de Courdimanche 1,050 million d'euros, les groupes scolaires 21 millions d'euros avec tout l'étalement dans le temps nécessaire et 6,5 millions d'euros de remplacement de chauffage urbain primaire.

Aujourd'hui il est uniquement proposé d'approuver la modification du montant des crédits de paiement pour les cours végétalisées, plus 400 000 €, et de dire que les sommes sont prévues.

Monsieur le Maire : J'ai oublié tout à l'heure de remercier pour la délibération précédente, avec beaucoup d'appui, les services publics municipaux qui se sont prêtés avec une grande attention au jeu du contrôle en répondant avec une grande réactivité et cela a été salué d'ailleurs par la magistrate chargée du contrôle. Merci, Madame la Directrice générale des services, vous remercieriez l'ensemble des acteurs qui ont participé à ce contrôle, qui ont donné de leur temps et de leur savoir-faire pour répondre au mieux aux questions de la Chambre qui a vraiment soulevé notre bonne volonté de bien réussir ce contrôle.

Sur la question des AP/CP, y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en note pas. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Trois. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 32 voix pour et 3 abstentions : Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

Question n° 5

Délibération relative à la régularisation des amortissements

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Une rencontre inattendue avec le monde de la comptabilité publique, cher Gilbert, avec la régularisation des amortissements.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien, cela manque un peu de sel par rapport aux délibérations précédentes. Là aussi c'est une délibération relative à la régularisation des amortissements, ce sont des problèmes d'imputation pour lesquels bien sûr il n'y a aucune incidence financière. Ce sont des amortissements rajoutés de compte en compte, etc. Vous avez tout le détail dans le document présenté.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je soumetts donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Délibération relative au Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Le Compte Financier, les charmes du M57, cher Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le Compte Financier Unique, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est ce qui vient en lieu et place du compte administratif. Cela fait déjà maintenant deux ans que nous sommes au Compte Financier Unique et je vous disais que nous n'avons pas été en retard pour adopter ce système avec une nouvelle nomenclature.

Je vais simplement vous dire en gros les résultats de ce Compte Financier Unique. En investissement nous avons une réalisation toujours très faible, mais je crois que c'est propre à toutes les communes, et à la commune des Ulis depuis des années nous inscrivons beaucoup de choses en investissements et on réalise au mieux. Nous avons un faible taux de réalisation. Cela fait que cette année comme les années précédentes nous n'avons pas emprunté et nous avons toujours une trésorerie de 12 millions d'euros, de toute façon elle n'est pas ici elle est à la Trésorerie. Nous avons quand même une trésorerie suffisante qui nous permet de vivre sans emprunt, ce qui est une bonne chose parce que nous n'avons pas d'amortissements à payer ni d'intérêts à verser.

En investissement nous faisons au mieux, mais il y a pourtant des plans ambitieux bien sûr, mais c'est bien aussi que cela soit étalé dans le temps et que cela ait le temps de mûrir.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons un taux d'exécution pour les dépenses à caractère général de 92 %, pour le personnel de 98 %, on entre bien dans le cadre prévu, ce qui montre une bonne maîtrise des dépenses du personnel.

Pour en finir, en recettes de fonctionnement, nous avons en gros 50 millions d'euros. En gros, le budget de la Ville des Ulis en fonctionnement, c'est 50 millions d'euros. En dépenses de fonctionnement, 44 millions d'euros. En emprunt, 1,5 million d'euros. Si je travaille uniquement en trésorerie, il nous reste 3,8 millions d'euros sur 50 millions d'euros, c'est bien. La Chambre Régionale des Comptes nous disait quand même que nous avons eu une baisse de l'épargne et effectivement parce que nous avons eu une politique différente de celle qui était menée auparavant. C'était normal, mais cela s'est stabilisé tout de suite et on s'aperçoit que pour les années à venir, nous avons un niveau d'épargne qu'il faudra que l'on augmente, mais d'une manière très raisonnable. Avec le directeur financier, nous avons fait une projection jusqu'en 2030 et sous certaines contraintes bien sûr, on arrive à éviter l'effet ciseau, c'est lorsque les dépenses croisent les recettes et passent de l'autre côté et on arrive au déficit. Là, on peut estimer maintenant, compte tenu des investissements prévus, que l'on peut emprunter énormément parce que nous n'avons plus d'emprunt, on peut dire jusqu'en 2030 avec une gestion rigoureuse et en maintenant le rythme actuel de réduction ou de maîtrise des dépenses, on peut se projeter assez loin sans crainte.

La situation est saine, elle est maintenue malgré une baisse du niveau de l'épargne qui était vraiment un peu trop forte par rapport à l'investissement puisque lors du mandat précédent il n'y avait pas eu de gros investissements réalisés comme le CTM ou la piscine. Quand il n'y a pas de gros

investissements, l'épargne est à un niveau plus élevé. Là on a baissé le niveau de l'épargne, mais comme cela est stabilisé, il n'y a pas de souci dans la projection, c'est ce que je voulais vous dire. Là évidemment vous avez tous les tableaux de chiffres qui sont un peu compliqués, c'est pour ça que je vais m'arrêter là.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je cède la Présidence à Madame JAUBERT, première adjointe, pour qu'elle puisse procéder au vote et je quitte la salle.

Monsieur le Maire quitte la séance à 21h35.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous. Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci à vous.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire rejoint la séance à 21h36.

Question n° 7

Délibération relative à l'affectation des résultats 2024

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, l'affectation des résultats 2024.

Monsieur Gilbert PIANTONI : L'affectation des résultats 2024 est une opération qui découle bien sûr de la précédente. Dans la précédente nous avons vu les résultats 2024 et maintenant nous intégrons ces résultats dans le budget 2025 au travers d'une opération interne. C'est une opération qui permet le budget supplémentaire c'est-à-dire que ce sont des crédits ouverts pour le budget supplémentaire, nous en parlerons un peu tout à l'heure. Je dirais que c'est une opération mécanique qui vous est proposée.

Il vous est demandé d'approuver l'affectation du résultat 2024 du budget principal de la manière suivante : en recette au compte « excédents de fonctionnement capitalisés », pour un montant de 2 374 665,03 €, en recette en fonctionnement au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté », pour un montant de 12 013 971,79 € et en dépense en investissement au compte « déficit d'investissement reporté », pour un montant de 2 777 439,08 €.

Monsieur le Maire : C'est très précis. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions.

Abstentions : 2 (Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 33 voix pour et 2 abstentions : Françoise MARHUENDA et Mériam HADDAD.

Question n° 8

Délibération relative au Budget Supplémentaire 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Gilbert, pour la prochaine délibération. Tu connais mon affection pour le Budget Supplémentaire, mais là...

Monsieur Gilbert PIANTONI : Nous avons pris l'habitude en gros de ne pas avoir de Budget Supplémentaire c'est-à-dire de dire aux services « vous avez été servis au premier tour, à vous de retrouver des équilibres, pour le budget supplémentaire, il n'y aura rien de nouveau.

Cette année nous avons un peu dérogé pour différentes raisons et ce n'est pas gênant de voter un Budget Supplémentaire dans la mesure où on aurait pris quand même des décisions modificatives. Autant les prendre toutes d'un coup. Cela n'enlève rien à la clarté des décisions modificatives que l'on prendra sûrement en fin d'année pour avoir un peu moins d'écart.

Au niveau du Budget Supplémentaire, vous avez des tableaux récapitulatifs. Le résultat de fonctionnement reporté voté tout à l'heure est de 12 013 971,79 € et en dépenses de fonctionnement vous avez 195 000 € pour les primes d'assurance. Cela n'a échappé à personne vu tout ce que nous avons entendu à la télévision à propos des communes qui ne peuvent plus s'assurer, nous avons 195 000 € sur un budget de 50 millions d'euros, mais c'est quand même une augmentation inhabituelle pour nous. Je ne dis pas qu'elle n'est pas justifiée parce que l'on ne connaît pas bien les problèmes d'assurance, mais on sait que quand on a un gymnase qui a brûlé, on a vu que l'assurance c'étaient plusieurs années. Avec les risques naturels, etc., on ne peut pas juger, mais ça fait mal parce que 195 000 € en moins sur votre niveau d'épargne, quand vous avez une épargne de 1,5 million d'euros, au lieu d'avoir 1,5 million d'euros, vous avez 1,3 million d'euros. Cela ne paraît pas au niveau d'un budget, mais à la marge et notre épargne est toujours à la marge. C'est comme dans d'autres domaines, notre système d'avoir, nous avons un budget bien maîtrisé et cela nous permet de faire face aux petits coups durs comme ça.

Nous avons aussi un problème d'utilisation de personnels extérieurs avec une baisse de personnel municipal tout simplement parce que c'est plus efficace dans certains domaines, faire de telle ou telle manière c'est être plus efficace. Ce sont quand même des ajustements tout à fait mineurs qui sont proposés, mais c'est de bonne règle d'avoir un Budget Supplémentaire. De toute façon il est indispensable pour ne pas avoir d'observation dans 20 ans par la prochaine Chambre Régionale des Comptes, mais tout le monde ne sera pas là dans 20 ans.

Monsieur le Maire : Non, je ne nous le souhaite pas.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Moi par exemple, j'ai déjà 48 ans.

Monsieur le Maire : De mandat, tu as un peu plus de 48 ans. Toi aussi cela fait un petit moment, Madame HADDAD disait qu'elle était une jeune élue comme Gilbert.

On peut préciser d'ailleurs sur la partie assurance, cela ne vous a pas échappé, d'ailleurs le Premier ministre a écrit aux collectivités pour recenser un peu, que nous attendons toujours le plan d'action national qui va permettre de mettre en place une charte d'engagement. On espère que l'on pourra bénéficier d'un contrat d'assurance, pas que la Ville des Ulis, mais toutes les collectivités, et nous sommes tous en train de souffler. Sur la partie culturelle, je précise aussi que nous avons fait le choix d'externaliser certaines prestations liées à l'organisation d'activités culturelles, d'abord parce qu'il s'agit de les maintenir, ensuite parce que cela fait vivre un secteur d'activité des intermittents auquel on tient énormément et ensuite c'est à la faveur du départ d'un contrat renouvelé d'un directeur technique à Boris Vian que nous avons repensé un peu les choses. Avec l'externalisation, cela reste quand même une connexion humaine qui va fonctionner comme il faut pour que nous

ayons une saison culturelle au top. Évidemment, c'est basculer sur une prestation dont c'est le métier donc avoir quelque chose qui techniquement est bien fait, mais ce n'est pas une prestation en moins et c'est le temps que l'on trouve une solution pérenne en recrutant. Cela permet d'assurer nos prestations culturelles.

C'est donc un Budget Supplémentaire que j'aurais préféré ne pas vous présenter, mais qui est nécessaire notamment pour la partie assurance.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Adoptée pour le reste. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 30 voix pour et 5 abstentions : Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Nicolas GÉRARD, Loïc BAYARD et Nathalie MONDIN.

Question n° 9

Délibération relative à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2026

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, comme chaque année.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien, donc c'est la TLPE, pour ceux qui adorent les sigles. C'est ce que l'on appelle généralement les recettes de poche pour les collectivités, on a toutes ces petites taxes qui font du bien et en même temps qui nous donnent bonne conscience, et en même temps aussi qui ont une efficacité parce qu'elles ont pour but de réduire un peu les nuisances dues aux panneaux publicitaires que l'on retrouve un peu partout.

Pour ce qui concerne la Ville des Ulis, elle porte essentiellement sur les très grosses entreprises situées sur le parc de Courtabœuf et elle épargne les commerces de centre-ville, les petits commerces. Cette TLPE, vous avez les tarifs qui vous sont donnés ici et on les augmente dans la possibilité d'augmentation autorisée par le règlement. Il vous est proposé d'approuver ces crédits.

Monsieur le Maire : C'est actualiser les tarifs et les appliquer à partir évidemment du 1^{er} janvier. Avez-vous des questions ou des observations ? Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 10

Délibération relative à l'actualisation des tarifs de la taxe de séjour 2026

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : La taxe de séjour cette fois pour les hébergeurs et les touristes.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Donc c'est aussi une recette de poche. Il n'y a pas très longtemps qu'on l'a mise en place, peut-être une dizaine d'années, je ne sais plus. Ce sont les taxes que vous payez dans vos chambres d'hôtel. Il faut savoir que pour la Commune c'est une part très faible, si je

prends les palaces, comme on n'en a pas aux Ulis, mais on ne sait jamais parce que c'est dans le tarif, sur 5,53 €, on aurait 1,70 €, l'essentiel part vers Île-de-France Mobilités, ce qui est un bon moyen de financement aussi pour Île-de-France Mobilités. On n'a pas de camping, mais par exemple les hôtels de tourisme, on a le Mercure, avec 2 étoiles c'est 0,68 € pour la commune et 2,21 €. Vous avez tous les tarifs. Ce sont aussi des recettes de poche qu'il ne faut pas négliger pour autant.

Monsieur le Maire : Des questions ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 11

Délibération relative à la subvention accordée à la caisse des écoles dans le cadre du Festival Les Ulis en Vert

Rapporteur : Etienne CHARRON

Monsieur le Maire : Monsieur CHARRON dans le cadre du festival Les Ulis en Vert qui commence bientôt. Qui a déjà commencé pardon.

Monsieur Etienne CHARRON : Oui parce qu'il y a une semaine qui a été organisée au mois de mai en direction des scolaires et périscolaires. La caisse d'école qui a comme mission d'organiser des activités éducatives pour les enfants du premier et du second degré avec un budget autonome, distinct de celui de la Ville, a soutenu un projet en direction des enfants de la Ville dans le cadre des Ulis en Vert sur le thème « agir pour le vivant » qui inclut diverses animations. Donc la caisse des écoles a proposé de financer le film *Flow, le chat qui n'avait pas peur de l'eau*, un film multiprimé, Oscar, César et Golden Globes. Il a été proposé à des élèves de CE1 et on demande une participation de la Ville à hauteur de 1 000 € pour financer les sorties au cinéma des Ulis.

Je rappelle que Les Ulis en Vert sont les 4 et 5 juillet au parc urbain de 17 à 23 h avec bal, ciné plein air, marché de producteurs locaux et monde associatif présent.

Monsieur le Maire : Merci Etienne. Ceux qui n'ont pas vu *Flow*, je vous encourage à le voir, il faut être accroché, je n'ai pas arrêté de pleurer. Des questions ou des observations ? On vous donne rendez-vous les 4 et 5 juillet pour Les Ulis en Vert. Oui Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Je vais faire ma Françoise. On est à la cinquième édition ou à la sixième ? Je crois qu'on en est à la sixième.

Monsieur le Maire : Cela me semble compliqué parce qu'il y a eu la Covid.

Madame Mériam HADDAD : Attendez, vous ne pensez pas que je raconte des « bobards » comme ça gratuitement...

Monsieur le Maire : Tu veux dire que vous aviez déjà fait Les Ulis en Vert ?

Madame Mériam HADDAD : Avec Etienne. Si, absolument.

Monsieur le Maire : Tu as fait des choses avec Etienne ?

Monsieur Etienne CHARRON : Tu confonds deux choses, il y a eu le Festival Alternatiba qui a été monté par les associations et soutenu par l'ancienne équipe municipale. C'était au début du mandat de Françoise. Et en 2021, on a monté Les Ulis en Vert, cela faisait partie de notre programme électoral de refaire un festival écologique et responsable sur la Ville de façon pérenne.

Madame Mériam HADDAD : Alors je me suis trompée, mais c'était pour lui faire faire sa promo, et ça a bien marché.

Monsieur le Maire : Alternatiba qui n'a pas lieu toujours aux Ulis, il a lieu dans d'autres villes d'Essonne et d'ailleurs. C'est un très beau festival, presque autant que Les Ulis en Vert. Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GÉRARD : On pensait que l'on avait des dossiers sur Étienne, mais c'est raté.

Monsieur le Maire : Non, il est intouchable, surtout quand il a un polo rouge.

Je soumetts aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 12

Présentation du rapport d'activités WIPSE pour l'année 2023

Rapporteur : Délima M'HENNI

Monsieur le Maire : Cela fait partie, chers amis, des recommandations faites notamment par la Chambre régionale, nous devons présenter notamment au Conseil municipal les rapports d'activité des SEM dont nous sommes adhérents. Il s'agit ici de Welcome Paris-Saclay que chacun connaît sous le nom de WIPSE pour l'année 2023 et la présentation de son rapport d'activités.

Madame Délima M'HENNI : J'ai eu l'impression que vous alliez présenter.

Monsieur le Maire : Pas du tout. Je suis juste trop bavard, excuse-moi.

Madame Délima M'HENNI : Il s'agit de la présentation du rapport d'activités de la SPL WIPSE 2023. Le rapport est joint en pièce annexe. Je vais quand même rappeler le contexte. En 2017, par délibération numéro 2017/111, la Ville des Ulis a décidé de participer à la création de la Société Publique Locale Paris-Saclay Entreprises, aujourd'hui dénommée WIPSE. La Ville a ainsi investi 5 000 € soit 5 actions de 1 000 € représentant 1,43 % du capital de la SPL.

Les missions de WIPSE sont essentiellement orientées vers la gestion administrative, technique et financière de l'immobilier économique des collectivités actionnaires, l'animation et la commercialisation de ses locaux, leur soutien à l'implantation durable des jeunes entrepreneurs ou des jeunes entreprises et leur intégration dans le tissu économique local.

La SPL gère notamment les pépinières d'entreprises dans le cadre d'une délégation de service public signée avec l'agglomération Paris Saclay et elle est effective depuis le 1^{er} juillet 2021. L'engagement de la Ville des Ulis s'inscrit dans une stratégie de renforcement de l'attractivité économique, notamment autour de la zone d'activité de Courtabœuf et de ses locaux commerciaux.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des rapports financiers parce qu'en plus ce n'est pas ma tasse de thé, je le dis en toute transparence, mais je vais quand même vous donner quelques chiffres intéressants sur l'année 2023 notamment concernant les mouvements en pépinière d'entreprises entre 2022 et 2023. Cela va concerner essentiellement quatre villes parce que vous savez que pour l'instant la Ville des Ulis n'a pas de pépinière d'entreprises. Pour la ville de Gif-sur-Yvette, il y a une variation de -1 entre 2022 et 2023. La ville d'Orsay, une variation nulle parce qu'entre 2022 et 2023, ce qui est entré et sorti est égal à zéro. La ville de Palaiseau, une variation de -1 entre 2022 et 2023.

La ville de Villebon, -1 également entre 2022 et 2023. Cela concerne effectivement les pépinières d'entreprises.

Pour les données en hôtel d'entreprise, pour la ville de Gif-sur-Yvette, +1 entre 2022 et 2023. La ville d'Orsay, également +1 entre 2022 et 2023. La ville de Palaiseau, +5 entre 2022 et 2023 et la ville de Villebon +2 entre 2022 et 2023.

Concernant l'espace co-working, il n'y a aucun mouvement sur la création d'un espace co-working en 2022 et l'effectif reste constant avec une occupation à Gif et une occupation à Villebon.

En termes d'entreprises domiciliées au 31 décembre 2023, il y a eu 33 nouveaux contrats, 24 contrats résiliés soit une variation de +9.

Le taux d'occupation globale consolidé pour l'ensemble des sites WIPSE représente une moyenne avec tous les sites confondus de 77,2 % sur l'année. Et si on doit comparer avec l'année 2022, elle était à 84,2 %. Cette moyenne est donc au-dessus de l'objectif annuel, le point néanmoins positif est un net redressement à partir de la mi-année qui a permis de terminer l'exercice à 80 % et donc de démarrer l'année 2024 avec une base solide.

De manière générale, la santé financière est relativement bonne, car WIPSE affiche un résultat net positif de 23 452 €.

Concernant le renforcement et l'accroissement de l'attractivité, WIPSE a travaillé essentiellement sur l'année 2024 sur plusieurs choses, notamment sur la communication : elle a procédé à la refonte de son site Internet, elle a donné de la visibilité sur les réseaux sociaux notamment via le réseau LinkedIn, elle a créé de nouveaux contenus vidéo, c'est ce que l'on appelle les vidéos Wipers, c'est une campagne de mini vidéo en format qui donne la parole aux Wipers qui partagent leur avis concernant les services que WIPSE a proposés.

Il y a également des vidéos promotionnelles, un partenariat et un sponsoring avec la signature d'une convention de partenariat avec la CCIE Essonne et Paris-Saclay WIPSE. Il y a des programmations comme le French Tech Tremplin, des rencontres conviviales tout au long de l'année, des ateliers thématiques, des événements et une participation à différents salons.

Il vous est demandé ce soir de prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire : Juste une prise d'acte, merci Délila pour cette présentation très claire. Nous saluons Olivier FRAUDEAU, son Directeur général, et Emy GESTIN qui le seconde parfaitement bien avec ses équipes.

Des questions ou des observations sur notre pépinière d'entreprises ? Je n'en vois pas. De toute façon c'est une prise d'acte et pour moi il n'y a pas de vote.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Question n° 13

Présentation du rapport d'activités de la SORGEM pour l'année 2023

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Cette fois c'est Monsieur CASSINARI avec le rapport d'activités de la SORGEM.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Dans la continuité de la présentation des rapports d'activité, nous passons à la SORGEM pour son rapport d'activité 2023. On la connaît depuis longtemps puisque la Ville participe à la SORGEM depuis 2006. Cela fait suite à l'opération cœur de ville. Il y a trois

opérations qui concernent Les Ulis et qui figurent encore dans le rapport 2023 : la ZAC des Amonts qui a été clôturée en 2023 puisque le quitus a été voté, il y a également Cœur de Ville qui figure encore, mais je vous proposerai tout à l'heure de voter un pré-quitus et cela va bientôt se terminer. La troisième opération c'est le conseil qui nous a été donné par la SORGEM pour le préalable de l'opération de Courdimanche et nous aurons effectivement à en reparler.

Je me contenterai de cela et de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 de la SORGEM.

Monsieur le Maire : Questions ? Observations ? Nous prenons acte.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Question n° 14

Présentation du rapport d'activités SEM Essonne Aménagement pour l'année 2023

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Nous passons au dernier rapport, Monsieur CASSINARI. Le rapport d'activités d'Essonne Aménagement.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Le rapport d'activités de la SEM Essonne Aménagement, pour le coup ce sera le dernier rapport puisque la SEM Essonne Aménagement a rejoint Citallios et nous ne sommes pas actionnaires. En revanche, on peut dire que c'est la fin d'une histoire puisque la SEM Essonne Aménagement est issue de la SAMBOE qui avait créé la Ville. Là on coupe définitivement le cordon ombilical avec l'opération qui avait créé la Ville dans les années 70. Je vous demande donc de prendre acte de la communication de ce rapport d'activité de la SEM Essonne Aménagement.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur BERNARD.

Monsieur Franck BERNARD : On est bien d'accord que les quelque 100 000 € investis sont passés par pertes et profits. Ou il y aura un retour financier, mais je ne vois pas comment.

Monsieur le Maire : Est-ce que c'est la même mécanique que pour la SPL ?

Monsieur Franck BERNARD : C'est ma question, je ne maîtrise pas du tout. Je pose une question et si nous n'avons pas la réponse ce soir, cela peut être dans deux mois, ce n'est pas grave. Y a-t-il un retour ou pas de ce capital ?

Monsieur le Maire : Attends, pour que tu comprennes bien, Monsieur CASSINARI a dit que SEM Essonne Aménagement a été transférée à Citallios donc le capital a été transféré à Citallios. Cela fait de nous des adhérents de fait à Citallios.

Monsieur Franck BERNARD : D'accord, c'est n'est pas ce que j'avais compris. Lodovico a un petit doute.

Monsieur le Maire : Lodovico étant, en plus d'être une personne jamais seule aussi populaire que le Wi-Fi gratuit dans un café, quelqu'un d'extrêmement rigoureux et qui a souvent bien plus raison que moi et les services, nous allons vérifier tout cela.

Monsieur Franck BERNARD : Ce n'est pas à deux secondes, mais il y a 100 000 € quand même.

Monsieur le Maire : J'ai 100 000 € qui se baladent, je vais peut-être essayer de les retrouver. Merci Lodovico et merci Franck. Nous voilà bien, je veux savoir où sont les 100 000 €, *I want my money back*.

Nous avons pris acte, il n'y a pas d'autres questions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Achats

Question n° 15

Délibération relative à l'attribution des accords-cadres pour les prestations relatives à la fourniture & livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires, périscolaires & extrascolaires pour la Ville de Les Ulis

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Nous allons parler de la prestation relative à la fourniture *grosso modo* de la restauration scolaire, chère Hajer, tu ne seras pas seule à en parler ce soir.

Madame Hajer MOHSNI : Merci. Si l'école est un lieu d'apprentissage, la cantine est un lieu de vie. Ce que nous mettons dans les assiettes de nos enfants ne relève pas uniquement de la logistique ou du marché public.

Madame Sarah JAUBERT : C'est un acte politique, un engagement fort que nous réaffirmons aujourd'hui à travers ce nouveau cahier des charges de la restauration scolaire et de la fourniture de goûter.

Madame Hajer MOHSNI : Bien manger pour bien grandir. Nous savons que bien manger, c'est mieux apprendre, c'est mieux grandir, c'est poser les fondations d'une santé durable. Ce marché ne se contente pas de nourrir nos enfants, il éduque au goût, il sensibilise à l'environnement, il les protège.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : L'école est un lieu de sensibilisation et d'éducation pour la nutrition et l'équilibre alimentaire. Lors d'une consultation nationale des 6-18 ans en France effectuée par l'Unicef, la majorité des enfants et des jeunes interrogés reconnaît que c'est au sein de leur établissement scolaire qu'ils ont appris à manger de manière équilibrée. Notre rôle est d'éduquer les enfants au goût et ce n'est pas simple. Souvent il faut proposer de façon répétée un même aliment pour qu'il commence à être apprécié. La dégustation collective à la cantine peut permettre que l'on accepte de goûter un aliment que l'on refusait habituellement. Lorsque l'on voit un copain qui apprécie un aliment, on accepte plus facilement de le goûter. Les goûts alimentaires de l'enfant sont aussi fortement influencés par les habitudes alimentaires qu'il vit chez lui avec ses parents. Au niveau de nos structures d'accueil du jeune enfant dans les crèches, les parents sont déjà sensibilisés sur l'alimentation, des recettes simples sont partagées avec eux. Nous devons penser à poursuivre cette sensibilisation à l'école maternelle et élémentaire.

Madame Nathalie BEAN : Un engagement pour l'éducation et l'égalité. Parce que l'accès à l'alimentation saine ne doit pas dépendre du revenu des parents, nous faisons ici un choix fort en faveur de l'égalité. Ce cahier des charges renforce le rôle éducatif de la restauration scolaire, c'est une pédagogie du quotidien, un apprentissage de l'équilibre alimentaire, de la saisonnalité, du respect du vivant.

Madame Hajer MOHSNI : Par le biais du comité Bien manger où siègent enfants, parents, élus et agents nous construisons une gouvernance partagée de l'alimentation. Les menus sont validés collectivement, les retours des convives sont pris en compte et les repas ajustés pour éviter le

gaspillage. Chaque jour à travers le marché, ce sont des repas équilibrés avec un choix entre viande et pesco-végétarien, des produits issus de circuits courts, durables et à 20 % minimum bio. Une attention particulière aux besoins nutritionnels selon l'âge, aux allergènes, à la traçabilité et à la qualité gustative.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Une organisation au service du service public. Derrière ces assiettes, il y a 19 sites de livraison, près de 350 000 repas et 185 000 baguettes bio au levain livrées par an. Les équipes sont mobilisées chaque jour. Des règles précises sur la chaîne du froid, les emballages recyclables et la gestion des urgences en cas de grève ou de pandémie.

Madame Sarah JAUBERT : Nous n'achetons pas seulement des denrées, nous construisons une politique alimentaire cohérente avec nos valeurs de solidarité, de durabilité et de santé publique. Une ambition écologique et citoyenne, ce marché s'inscrit dans la continuité de nos engagements pour la transition écologique, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation du territoire et de ses producteurs.

Madame Hajer MOHSNI : Chaque repas devient un levier de changement, un acte de respect envers la planète et un message fort adressé à notre jeunesse « ce que tu manges compte pour toi et pour tout le monde ».

En conclusion, en adoptant ce cahier des charges, nous affirmons que la restauration n'est pas un service annexe, elle est au cœur du projet éducatif, au cœur du projet municipal et au cœur du bien-être de nos enfants.

Je vous invite à voter en faveur de ce cahier des charges ambitieux à la hauteur des valeurs que nous portons ensemble. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autant que cela n'a pas dû être facile à suivre pour les équipes techniques, presque autant que la réalisation d'une action du PSG. Bravo au service communication. En plus ça faisait très cliché, ce n'était que des femmes qui intervenaient, ça la fout mal. Je veux juste rassurer les spectateurs et l'opposition, sur la question de la restauration scolaire nous avons été beaucoup plus collectifs que cela et la parité était sinon obligatoire, en tout cas elle s'imposait lorsque j'ai vu les groupes de travail.

Néanmoins il y a des prises de parole, j'ai noté celle de Madame BEAN en premier lieu.

Madame Nathalie BEAN : Comme nous venons de vous le présenter, la restauration scolaire représente un enjeu essentiel considérant qu'il est indispensable de bien manger pour bien grandir, mais c'est également un enjeu économique. La Ville s'est engagée à augmenter son offre de services de restauration dès 2021 passant d'un marché de restauration à 1 million d'euros maximum à 2 millions d'euros maximum aujourd'hui, ce qui représente 20 % des charges à caractère général de la Ville. Cette démarche est la conséquence d'un travail concerté entre les élus et les services municipaux afin de redéfinir les besoins tout en étant à l'écoute des parents et des enfants par le biais des commissions Bien manger.

La municipalité est également tenue de respecter les modalités légales, en l'occurrence la loi Egalim. Ce travail a permis aux services municipaux de lancer une procédure d'achat dont le terme sera l'attribution ce soir du nouveau marché de restauration. Nous serons donc très vigilants à ce que le partenariat avec ce nouveau prestataire puisse créer les conditions favorables à une alimentation de qualité, gustative et adaptée aux besoins nutritionnels des enfants au quotidien.

J'attire votre attention sur le coût de cette politique, un accueil sur le temps du midi soit repas plus animation et encadrement par jour et par enfant représente environ une quinzaine d'euros pour la

Collectivité. Ce coût évolue en fonction du contexte national du fait de l'inflation, de l'augmentation des matières premières et de l'énergie notamment. Ce coût est en partie financé par les parents à hauteur de 1 à 5 € par repas environ, je n'ai pas les tarifs exacts sous les yeux, en fonction du quotient familial. C'est donc en responsabilité que nous poursuivons nos efforts et si la cuisine est un voyage, puissions-nous offrir à nos jeunes la chance d'y participer.

Monsieur le Maire : C'est beau. Je précise que quand on avait fait les calculs sur ce que cela coûtait, quand on prend tout, RH, encadrement, entretien des locaux, cela représente à peu près 35 € par enfant et par repas en termes d'accompagnement. D'autres questions ? D'autres observations ?
Madame JAUBERT.

Madame Sarah JAUBERT : Rebonsoir. Pour revenir un peu sur le contexte, vous le savez, on avait déjà travaillé sur le précédent marché de restauration scolaire parce qu'il y avait eu une fin de marché. On avait essayé d'améliorer la qualité en travaillant sur différents points, on avait fait un gros travail avec les services et les élus sur le cahier des charges. On a pu tester ce qu'il en était avec ce marché et il y a des choses sur lesquelles on avait envie de continuer à s'améliorer parce que l'on n'est clairement pas pleinement satisfaits. Il reste qu'on le serait vraiment si on arrivait un jour à une cuisine centrale peut-être intercommunale avec une liaison chaude, on aurait une qualité de prestation bien meilleure, je ne sais pas si on y arrivera.

Dans ce marché, la volonté était de continuer à l'améliorer tout en maîtrisant les coûts parce qu'on l'a vu, essentiellement avec l'inflation, le coût des denrées a énormément augmenté. L'amélioration du marché nous avait donné aussi une augmentation plus l'inflation et la guerre en Ukraine, etc., et on a un budget restauration scolaire qui a vraiment augmenté de façon très importante. Il nous faut maîtriser ces coûts tout en essayant d'avoir l'ambition d'avoir une qualité de prestation meilleure. Nous sommes passés par différents biais pour essayer de faire baisser la facture, un truc bête, c'est tout simplement de dire que l'on est d'accord pour avoir des fruits de catégorie 2. Cela paraît un petit détail, mais les fruits de catégorie 2 sont les fruits qui ne sont pas normés, pas calibrés. Ce ne sont pas des fruits abîmés, mais ils peuvent avoir une forme bizarre ou originale, les fruits moches comme on peut dire. C'est une différence par rapport au précédent marché, cela paraît anodin, mais c'est aussi dans les petits détails que l'on essaie de creuser.

On essaie de rationaliser aussi la part de poisson dans le marché. On se rendait compte que notamment pour les régimes sans viande, ils pouvaient se retrouver à manger trois fois du poisson dans la semaine, cela ne nous paraît pas durable en termes de pression sur les ressources en poisson, tout simplement parce que l'on sait que les réserves de poissons diminuent fortement et sont en danger pour certains de perdre la ressource. Et on passe également à deux repas végétariens pour tous par semaine.

Un point que l'on a essayé d'améliorer assez sensiblement c'est la qualité du goûter, tout simplement parce que l'on avait eu l'objectif d'un goûter pour tous. On s'était rendu compte que la qualité du goûter était très inégale par rapport à ce que ramenaient les enfants quand il était fourni par les familles. On était sur un goûter à trois composantes qui ne nous donnaient pas entièrement satisfaction dans le sens où la composante fruit pouvait être parfois du jus de fruits et on l'a dit sur un Conseil précédent, ce n'est clairement pas un fruit. On avait des goûters très chargés en sucre et on a vraiment cet objectif d'améliorer la qualité des goûters.

On a beaucoup travaillé sur la composante pain qui se retrouve à la fois sur le marché restauration du repas, mais aussi sur la composante goûter. En bon Français, on va dire, parce que c'est un sujet

que l'on partage qui est un peu culturel en France, et pour lequel on a une évolution des pratiques qui fait que le pain actuel ne correspond plus beaucoup au pain que l'on mangeait il y a plusieurs centaines d'années.

C'est un sujet d'actualité parce que l'on s'est rendu compte dernièrement, il y a eu des analyses qui ont été faites sur des produits contenant des céréales et en particulier du blé, qu'ils étaient sensiblement pollués au cadmium, une pollution aux métaux lourds qui est toxique évidemment et qui pose des soucis en termes de santé publique. On se rend compte que notre alimentation a une part de céréales, en particulier du blé, qui est très importante et cette pollution au cadmium vient en conventionnel de l'usage des engrais. D'où l'intérêt aussi de favoriser du pain bio, c'était déjà le cas du précédent marché. Là, on renforce cet aspect parce que l'on est sur des pains et cakes qui vont être proposés au goûter qui sont tous bio, ils ne vont pas rentrer dans cette problématique de pollution. On a choisi d'aller plus loin que le précédent marché en proposant du pain au levain, cela paraît une anecdote, mais si on veut vraiment bénéficier de l'intérêt nutritionnel d'un pain, en particulier d'un pain à la farine semi-complète ou complète, ce qui va être le cas de ce nouveau marché dans lequel on espère trouver plus de minéraux et de vitamines que dans un pain blanc, il faut absolument que ce pain soit au levain. Désolée d'être un peu technique, mais cela me passionne, quand on garde l'enveloppe des grains, on garde aussi un élément qui s'appelle l'acide phytique, c'est ce qui empêche une graine de germer quand elle n'est pas dans un milieu qui ne lui permet pas de germer c'est-à-dire quand il n'y a pas d'eau. C'est pour cela qu'il faut absolument faire tremper les pois chiches et les lentilles pour éliminer cet acide phytique. Pourquoi est-il problématique ? Parce que quand il se retrouve dans notre alimentation, il nous empêche d'assimiler correctement les minéraux du bol alimentaire, c'est donc complètement contre-productif de manger un pain complet qui n'est pas au levain parce que vous n'allez pas bénéficier des minéraux qui sont dedans. Et ça ne l'est pas non plus s'il n'est pas bio parce que vous bénéficiez par contre de tous les pesticides qui sont sur l'enveloppe du grain.

Le pain est un sujet un peu technique, mais c'est pour cela que l'on a souhaité aller plus loin et proposer du pain bio, au levain, à la farine complète ou semi-complète, toujours dans l'objectif aussi de diminuer la charge en sucre pour les goûter afin d'éviter des pics de glycémie, une hypoglycémie derrière, une fringale dans la foulée. C'était ce que je voulais ajouter sur le sujet.

Monsieur le Maire : Alors là, vous avez bien compris qu'il y a deux lots.

Je vais quand même juste formuler un vœu en termes d'objectifs, sur la question notamment du repas végétarien. Je précise quand même que dans nos objectifs c'est végétarien et pas pesco-végétarien et la question du poisson est un élément à prendre en compte. Le poisson est quand même un non-sens dans nos sociétés occidentales. En 50 ans on a doublé la consommation annuelle par personne de poisson, on doit être à 22 kg aujourd'hui de poisson consommé par an et le problème de la pêche, c'est que 35 % des poissons pêchés ne sont jamais consommés. Je dirais même que l'on a des incertitudes sur les chiffres exacts parce que quand ils arrivent dans nos frigos, ils ne sont parfois pas consommés du tout et finissent à la poubelle, vous connaissez le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, c'est un élément à prendre en compte en France, les deux tiers de notre consommation de poissons sont importés, nous avons vraiment un sujet. Il faut d'abord respecter nos engagements pour une consommation différente hors chair animale et évidemment se débarrasser de ce fléau de la surconsommation de poisson qui est un drame écologique à grande échelle.

Là-dessus nous avons deux lots, un lot relatif aux repas et goûters pour les établissements scolaires et un deuxième pour la fourniture et la livraison des baguettes bio au levain et viennoiseries, vous verrez cela avec la dame à ma gauche pour toute question ou précision. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Merci pour votre présentation dynamique, Mesdames.

Il faut indiquer qui a gagné, malheureusement sur le marché de restauration, je ne vais pas dire « malheureusement » parce que l'on est content de travailler avec quelqu'un qui a donné satisfaction, mais on s'était débrouillé pour faire un cahier des charges qui était à la hauteur, n'est-ce pas chère Hajer. C'est ELIOR restauration, vous savez qu'il existe deux groupes qui trustent un peu l'intégralité du marché, Sodexo et ses différentes filiales et ELIOR. En général ils alternent même s'ils répondent de plus en plus, il faut le saluer, aux exigences des collectivités, on sait quand même qu'à long terme il faut continuer à s'interroger et pousser les projets de reprise en main de la production de nos repas pour les restaurants scolaires. Évidemment, il faut rappeler que la liaison chaude sera toujours bien plus qualitative pour tout le monde que la liaison froide à laquelle nous avons recours.

En tout cas merci aux services parce que le cahier des charges était beaucoup plus ambitieux et toujours plus ambitieux donc c'est de plus en plus dur de trouver un délégataire à la hauteur, et ELIOR semble avoir donné satisfaction à grande hauteur sur tous les critères que nous lui avons imposés et sur lesquels nous l'avons évalué.

Madame Nathalie BEAN : Est-ce que je peux juste dire un petit mot à ELIOR ? Je me permets de leur parler en direct. Nous serons très vigilants à ce que leur engagement sur ce cahier des charges soit respecté et les services s'y sont engagés.

Monsieur le Maire : Je confirme que nous avons en mémoire certaines défaillances du marché de restauration précédent, comme celui d'avant, je pense que c'est malheureusement assez récurrent. Je n'en dirai pas plus, mais je suis avec toi Nathalie sur la question de l'exigence et du contrôle. On s'arrête là ?

Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 16

Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de la fourrière des véhicules terrestres et autorisation donnée au Maire de lancer la procédure

Rapporteur : Emmanuelle BOURNEUF

Monsieur le Maire : Beaucoup moins romantique que l'art de la table, je cède la parole à Madame BOURNEUF. C'est la délibération sans doute la plus populaire de cette soirée et vous allez nous expliquer pourquoi, mais je vous laisse parler.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Merci pour l'intro, c'est chouette, ça me met à l'aise. On va changer légèrement de rubrique, mais c'est tout aussi enthousiasmant évidemment, la fourrière pour véhicules terrestres, sujet éminemment populaire effectivement.

Cette fourrière fait l'objet d'une délégation de service public qui a été approuvée ici même en Conseil municipal en mars 2023 et ce contrat de concession a été attribué à l'époque à la société MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3J ou 3J pour les intimes, mais nous avons observé de nombreux

manquements au contrat passé avec cette entreprise. Ce contrat a été résilié – un nouveau message pour ELIOR, en cas de manquement, on résilie – mais nous avons quand même une nécessité de continuité du service public, il n'est pas question de ne plus avoir de fourrière pour véhicules terrestres pendant un certain temps. Une mise en concurrence doit être effectuée afin de respecter le cadre légal de la délégation de service public. Pour assurer cette continuité de service, une convention provisoire a été établie avec AMP DEPANNAGES avec lesquels on travaillait auparavant, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le principe de continuité de DSP comme mode de gestion de cette fourrière de véhicules terrestres.

Je vous propose donc ce soir d'adopter le principe de délégation de service public pour cette fourrière de véhicules terrestres sur une durée d'un an renouvelable quatre fois pour cinq ans maximum et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence nécessaire à cette délégation de service public.

Monsieur le Maire : Merci Emmanuelle. Je veux juste rappeler que sur le stationnement, aux Ulis nous avons une ville qui excelle dans le championnat de mauvaise foi par moment. Nous avons plus de 2 000 places en accès libre extérieures gratuites et on retrouve toujours malheureusement devant des barrières pompiers, sur des places PMR sans nécessité des véhicules qui stationnent pour ne pas dire plus, parfois ils sont même réparés sur la voie publique, c'est totalement interdit, c'est dangereux pour l'environnement et franchement vous exploitez la propriété commune pour faire votre activité, c'est quand même un problème. C'est vrai que c'est un sujet pour les années à venir. Merci Emmanuelle.

D'autres questions ? D'autres observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. C'est un avenant, il faut donc que vous m'autorisiez à approuver les termes de cet avenant. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 17

Avenant pour la concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du marché forain - société EGS SAS

Rapporteur : Etienne CHARRON

Monsieur le Maire : Chère Délila... Excuse-moi Etienne, pardon, je suis allé vite.

Monsieur Etienne CHARRON : Oui, Gilbert a parlé du marché au début du Conseil municipal. Le marché forain qui existe sur la Ville depuis 1978 qui est un lieu essentiel pour le commerce, mais aussi le vivre ensemble et la sociabilité, offre aux producteurs et aux commerçants itinérants des espaces de vente. En octobre 2023, nous avons conclu un contrat de concession avec la société EGS pour gérer ce marché pour une durée de cinq ans. Cependant le concessionnaire éprouve des difficultés à verser la redevance annuelle à échoir, ce qui représente 120 000 € pour l'année 2024, ce qui impacte sa trésorerie.

Pour remédier à cela, la Ville propose de modifier le contrat afin que les trois premiers trimestres soient facturés à terme échu et le dernier trimestre à terme à échoir. Cette décision est conforme au Code de la commande publique et sans incidence financière, elle nécessite l'approbation du Conseil

municipal après délibération, nous vous demandons d'approuver l'avenant du contrat autorisant le Maire à signer avec la société EGS.

Monsieur le Maire : Puisque demain nous sommes vendredi matin, je vous recommande le traiteur asiatique du marché qui est excellent. Il n'est pas là demain ? Il n'est là que le dimanche. En tout cas il est excellent, ce sont des spécialités vietnamiennes, il a notamment des banh mi qui sont très bons.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

Question n° 18

Emplois saisonniers

Rapporteur : Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Cette fois je vous donne la parole Madame M'HENNI. Nous allons recruter des jeunes gens.

Madame Délila M'HENNI : Comme chaque année parce qu'il s'agit de renouveler le dispositif d'emploi saisonnier. Comme vous le savez, la Ville des Ulis et notamment les services font face en période estivale, juillet et août, à un surcroît d'activité. Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal la création de 81 postes d'emploi saisonnier avec l'objectif pour les jeunes étudiants concernés de découvrir le monde du travail et d'acquérir une première expérience professionnelle qui va leur permettre d'obtenir un revenu et de pouvoir financer la suite de leur parcours scolaire ou un projet professionnel.

Une précision concernant les critères de sélection et la priorisation. Afin de garantir l'équité et l'accessibilité du dispositif au plus grand nombre, les critères suivants ont été appliqués. Nous allons donner priorité cette année aux candidats n'ayant jamais bénéficié d'une action de la Ville, aux enfants d'agents municipaux sous réserve qu'ils n'aient pas bénéficié de dispositif antérieur et au niveau des traitements des candidatures, on a catégorisé deux types de candidatures, des candidatures ciblées avec un choix du candidat pour intégrer un emploi saisonnier dans un service parce que cela va correspondre à son cursus scolaire ou même à ses ambitions, et un deuxième type de candidature qui va concerner ce que l'on appelle les candidatures ouvertes et qui seront affectées autant que possible en lien avec le parcours de formation du candidat.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à créer 81 postes à temps plein pour la période de juillet et août. Ces postes bien entendu relèveront de la catégorie C, rémunérés sur la base de l'indice brut à 367 et les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire : Et du coup, on aura du monde dans les serres municipales, au CCAS, à la piscine, dans plein de services comme chaque année.

Madame Délila M'HENNI : Oui, je ne l'ai pas dit, mais c'est joint, il y a la liste.

Monsieur le Maire : Et vous croiserez les jeunes cet été.

Madame Délila M'HENNI : Une information peut-être, une donnée importante, à ce jour nous avons reçu 70 candidatures.

Monsieur le Maire : Cela fait beaucoup. Merci, Madame M'HENNI. Oui, Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Un complément d'information. Comment avez-vous communiqué sur ces emplois ? Quel est le ratio entre les jeunes Ulissiens, les jeunes issus de familles fonctionnaires, les autres ? 70 ?

Monsieur le Maire : 80.

Madame Mériam HADDAD : Il y a 70 candidatures pour l'instant.

Madame Délila M'HENNI : Il y a 70 candidatures aujourd'hui pour 81 postes créés. En termes de communication, c'est passé par une communication de la Ville des Ulis via l'Info Jeunes. En termes de ratio, nous n'avons pas calculé le ratio entre les enfants des agents et pas agents, mais on l'aura après la période estivale.

Monsieur le Maire : Je t'avoue que là-dessus, en tout cas je n'ai pas les ratios en tête, quand on signe des contrats il y a beaucoup d'adresses aux Ulis, je dirais même une écrasante majorité même s'il peut arriver qu'il y ait des enfants d'agents comme chaque année. Par contre effectivement je m'étonne du chiffre assez faible de postulants.

Madame Mériam HADDAD : Donc le canal de com, c'est seulement l'info...

Monsieur le Maire : Non, c'est le même que d'habitude, comme tous les ans dans les structures jeunesse, la Ville. C'est la même communication que d'habitude. Je ne sais plus à quel ratio on était les autres années.

Madame Mériam HADDAD : C'était dans le magazine de la Ville ?

Monsieur le Maire : Comme chaque année, il me semble. De toute façon tu sais très bien que ce n'est pas forcément le format le plus...

Madame Mériam HADDAD : Non, j'entends bien, mais j'ai cru comprendre que c'était seulement dans l'Info Jeunes.

Madame Délila M'HENNI : J'ai précisé que c'était le service de communication donc la communication Ville plus l'Info Jeunes effectivement.

Monsieur le Maire : Il faut que tu saches que c'est l'Info Jeunes qui a piloté l'accueil et l'orientation.

Madame Mériam HADDAD : Je trouve ça bizarre, c'est pour ça parce qu'il n'y a que 70 candidats pour des emplois saisonniers.

Monsieur le Maire : Effectivement.

Madame Délila M'HENNI : Une précision, ce sont des chiffres que j'ai eus la semaine dernière. Peut-être qu'entre-temps cela a augmenté. De toute façon quoi qu'il arrive, c'est comme l'année dernière, on crée chaque année 80 postes et tous les postes sont pourvus.

Monsieur le Maire : Étonnant. Il faudra regarder l'année dernière à la même époque le nombre de postulants. En tout cas renseignez-vous auprès de l'Info Jeunes si vous avez besoin d'un poste, si vous êtes encore à nous regarder à 22h30, c'est possible.

Bref, une délibération qui revient chaque année. Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité je suppose, on est d'accord.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 19

Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : On actualise le tableau des effectifs comme tout le temps pour répondre aux évolutions professionnelles, notamment la réussite au concours des différents examens, les mouvements, etc., départs et arrivées, vous connaissez. Vous avez en annexe le tableau des effectifs.

Je félicite d'ailleurs les agents, je ne citerai pas leur nom pour qu'ils ne deviennent pas tout rouge derrière leur écran, mais il y en a que l'on a pu féliciter récemment et qui ont réussi leur examen. On est toujours content de voir qu'il y a un gros mouvement de solidarité dans les directions, ils se font même briefier et coacher avant un oral par un jury autonome, indépendant, neutre et surtout très objectif qui a permis de bien coacher. Merci Madame la DGS notamment d'avoir monté cela pour les agents qui ont réussi leur examen ou leur concours.

Des questions ou des observations ? Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ?
Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 20

Protection sociale complémentaire 2024-2029 : Convention de participation Santé du CIG Grande Couronne

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Toujours aussi important, la protection sociale complémentaire pour la période 2024-2029, la participation santé du CIG Grande couronne.

Vous connaissez l'histoire, nous avons adhéré aux conventions de participation pour le risque prévoyance, d'abord avec une délibération de 2013 puis une autre de 2019 via le CIG de la Grande couronne. C'est un contrat qui concerne le risque prévoyance et qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Comme d'habitude, le CIG Grande couronne a procédé à une nouvelle mise en concurrence. Je crois que l'on avait fixé notre participation à hauteur de 30 % en 2023. J'ai une question pour ne pas me tromper : c'est 2024-2029, mais en fait ça prend effet au 1^{er} janvier 2026 ? Bref, le contrat actuellement de la CIG Grande couronne arrive à échéance au 31 décembre, donc on vous propose comme d'habitude d'accorder notre participation financière aux fonctionnaires titulaires, stagiaires, aux agents contractuels, etc., de droit public ou privé sur le risque santé, tous les risques liés aux atteintes et à l'intégrité physique de la personne, évidemment la maternité. Pour le risque, la participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement aux contrats référencés par son caractère solidaire et responsable par le CIG. Et pour ce risque le niveau de participation reste inchangé comme en 2023 puisque nous mettons 30 % par mois.

Nous devons prendre acte de l'adhésion à la convention de participation qui donne lieu aux frais de gestion du CIG pour un montant annuel de 1 500 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de notre taille.

Avez-vous des questions ou des observations ? Cela vous passionne, je sais que vous êtes d'accord. Je soumetts aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 21

Actualisation du régime indemnitaire de la filière police

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Et je vais d'un coup d'un seul lier les deux délibérations qui suivent. Nous avons eu un vœu en début de Conseil municipal. Il s'agit ce soir de deux délibérations, une pour le régime indemnitaire de la filière police et l'autre pour l'actualisation des modalités de RIFSEEP, le régime indemnitaire. Dans ces deux cas, il s'agit de modifier les conditions d'octroi du régime indemnitaire en prenant en compte le décret auquel nous avons fait référence tout à l'heure, celui du 1^{er} mars 2025 qui réduit l'indemnisation des congés maladie à hauteur de 90 % au lieu de 100 % actuellement. Pour le régime indemnitaire de la filière police comme pour le RIFSEEP, ce sont deux délibérations qui normalement mettent en place les décrets du 1^{er} mars.

Je vous propose que pour ces deux délibérations nous n'ayons qu'un seul vote si cela vous va. Je précise que la majorité, en cohérence avec son vote initial, votera contre les deux délibérations qui suivent. J'en appelle donc à vos observations avant d'appeler au vote. Monsieur GÉRARD.

Monsieur Nicolas GÉRARD : Pour ma part, mon vote vis-à-vis de ces deux délibérations sera aligné avec ce que j'ai pu dire lors du débat sur la deuxième motion, donc a priori je serais plutôt pour.

Monsieur le Maire : Très bien. Êtes-vous OK pour voter les deux en même temps ? Est-ce que cela vous va ? Mériam ? Franck.

Monsieur Franck BERNARD : J'aime bien les sous-titres. Le sous-titre c'est : l'État vous demande de ne pas avoir un régime indemnitaire supérieur à ses propres services et vous ne souhaitez pas mettre en place cette demande de l'État. Suis-je clair ? Parce qu'aujourd'hui sur certains agents ou certaines catégories d'emploi, vous avez un régime indemnitaire supérieur à celui de l'État.

Monsieur le Maire : Là, j'avoue...

Monsieur Franck BERNARD : Explique-moi pourquoi tu proposes une délibération pour ne pas la voter.

Monsieur le Maire : Pourquoi pas ?

Monsieur Franck BERNARD : Parce que tu es obligé de la présenter à la demande de la Préfecture.

Monsieur le Maire : Par exemple.

Monsieur Franck BERNARD : Par exemple, CQFD. C'est le sous-titre et c'est ce que je t'ai demandé.

Monsieur le Maire : CQFD, je suis obligé de les mettre aux voix.

Monsieur Franck BERNARD : Très bien, merci.

Monsieur le Maire : Je t'en prie. On vote pour les deux en même temps ? Des votes contre ? Des votes pour ? Des abstentions ? Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Je vote contre et comme je n'ai pas eu le temps d'en discuter avec Françoise, je m'abstiens pour Françoise.

Monsieur Franck BERNARD : On peut préciser quand même que c'est presque aussi compliqué que le Parlement c'est-à-dire que des lois sont présentées, on vote contre. Est-ce qu'il y a une commission mixte paritaire ?

Monsieur le Maire : On pourrait envisager ça, malheureusement je pense qu'à la fin, on se ferait imposer... Enfin bref, au moins on se sera prononcé. Merci pour votre vote de solidarité vis-à-vis des agents.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : par 1 voix pour : Nicolas GÉRARD, **32 voix contre :** Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Franck BERNARD), **et 2 abstentions :** Françoise MARHUENDA, Loïc BAYARD

Question n° 22

Actualisation des modalités du RIFSEEP

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : par 1 voix pour : Nicolas GÉRARD, **32 voix contre :** Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Latifa NAJI, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Franck BERNARD), **et 2 abstentions :** Françoise MARHUENDA, Loïc BAYARD

Question n° 23

Mise en place du "bonus attractivité" dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Après avoir parlé de ça, on va parler du bonus attractivité. Chère Hajer, je te passe la parole.

Madame Hajer MOHSNI : Merci. Face à la pénurie nationale de professionnels dans les crèches, près de 10 000 postes vacants en France, l'État a mis en place un nouveau dispositif de soutien qu'il appelle le bonus attractivité. Il s'agit d'une aide financière versée aux collectivités qui s'engagent à améliorer les conditions salariales du personnel des crèches publiques. Donc la Ville des Ulis a choisi de saisir cette opportunité avec responsabilité et volontarisme, car nous savons que derrière la qualité d'accueil des tout-petits, il y a des femmes essentiellement chez nous Ulis, engagées, souvent peu reconnues et qui méritent plus que des remerciements. Elles méritent une revalorisation concrète.

Concrètement ce bonus permet à la commune de recevoir 475 € par place de crèches. En contrepartie nous nous engageons à revaloriser de 100 € net mensuels les salaires des agents municipaux concernés, qu'ils soient titulaires, contractuels, intervenants auprès des enfants ou exerçant des fonctions de direction dans nos établissements d'accueil du jeune enfant. Nous faisons donc ce choix

pour attirer et fidéliser les professionnels, pour éviter les fermetures de crèches faute de professionnels et surtout pour garantir que chaque enfant ait un accueil stable, bienveillant et de qualité.

À travers cette mesure, notre Ville réaffirme qu'elle place le bien grandir, l'égalité des chances et le soutien aux familles au cœur de ses priorités. Nous continuerons à défendre et renforcer notre service public local avec détermination et humanité. Merci.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Vas-y Franck.

Monsieur Franck BERNARD : On est tous conscients du piège c'est-à-dire qu'on va le faire et c'est très bien pour les agents, et dans trois ans on nous expliquera que le financement c'est terminé. On est d'accord ?

Monsieur le Maire : On est d'accord.

Monsieur Franck BERNARD : J'ai dit trois ans, mais c'est la version optimiste. Personne ne conteste le fait que mieux rémunérer le personnel des crèches est une excellente chose, mais à la sortie on sait comment ça sera. Ce sera 100 % financés par les communes.

Monsieur le Maire : On est d'accord. En tout cas il est sûr qu'aujourd'hui nous n'avons pas de garantie et quand on n'a pas de garantie, en cohérence avec ce que nous avons dit notamment sur ce qui a été relevé par la Cour des Comptes c'est-à-dire notre capacité à créer des budgets prudents notamment en matière de recettes, je pense qu'il faut que l'on aborde les choses avec beaucoup de prudence sur ce bonus attractivité et sa compensation par la CAF dans les années qui viennent. En tout cas, la situation exige un geste, je l'ai dit de façon assez claire. Au-delà de l'aspect volontariste, il y a aussi une exigence jusqu'à ce qu'un jour peut-être on décide que la petite enfance doit faire l'objet d'un service public global pas forcément communal, mais c'est une autre affaire.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ?
Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 24

Approbation de la Convention cadre pluriannuelle du Label Cité éducative

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, nous sommes très contents, vous allez nous parler avec beaucoup de douceur, l'art de faire du bien sans faire du bruit, de la Convention cadre du label Cité éducative, c'est une bonne nouvelle pour notre ville.

Madame Hajer MOHSNI : Exactement Monsieur le Maire. Les Ulis, territoire éducatif de plein droit. La labellisation de la cité éducative des Ulis est une reconnaissance nationale, mais aussi un engagement fort de notre collectivité. Elle acte la mise en œuvre d'une stratégie éducative locale sur trois ans, définie autour de trois piliers fondateurs : conforter le rôle de l'école, assurer la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles à notre jeunesse. La Convention cadre fixe les grandes orientations de ce projet : accompagnement à la scolarité, accès à la culture, articulation avec les

politiques jeunesse, implication des familles et prévention du décrochage scolaire. Elle inscrit dans la durée une méthode, celle de la co-construction entre institutions, enseignants, agents, associations et habitants. Le choix des Ulis comme cité éducative est un choix d'avenir, celui d'une ville qui investit dans son intelligence collective, dans ses enfants et dans son développement urbain, humain, solidaire et inclusif.

Je vous demande ce soir s'il vous plaît d'approuver les termes de la Convention cadre pluriannuelle relative au label de la Cité éducative et ses annexes pour la période triennale 2025-2027 et donc d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Questions ? Observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 25

Délibération relative au fonds de mutualisation au titre de la Cité éducative

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : On poursuit toujours avec Hajer.

Madame Hajer MOHSNI : La convention de mutualisation du fonds de la cité éducative mutualisée pour agir mieux et plus juste.

La signature de la convention du fonds de la cité éducative marque une étape décisive dans la gouvernance partagée entre la Ville des Ulis, les établissements scolaires et l'État. Ce fonds, géré par le collège Aimé Césaire en tant qu'établissement chef de file, devient un outil concret pour déployer sur le terrain des actions éducatives et sociales à fort impact en direction de tous les élèves des quartiers prioritaires est et ouest. Ce à quoi nous nous engageons ici, c'est plus qu'un mécanisme financier, c'est un modèle de coopération entre les acteurs publics pensé pour assurer une meilleure équité territoriale, une cohérence dans les actions et une traçabilité des moyens engagés. Chaque euro investi sera guidé par une exigence : répondre aux besoins du terrain, faire reculer les inégalités et favoriser la réussite de tous les enfants. Par cette convention, nous affirmons notre ambition, sortir de la logique de silo pour entrer dans celle du projet commun.

Je vous demande s'il vous plaît ce soir de bien vouloir approuver les termes de la convention de mutualisation au titre de la cité éducative pour la période 2025-2027 et d'autoriser le Maire à signer la convention ou tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Je suppose que c'est le même vote que tout à l'heure. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

On est très contents, on va pouvoir continuer le boulot parce qu'on y était déjà.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 26

Signature d'une convention avec l'Éducation nationale pour la prise en charge des AESH sur le temps de pause méridienne

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Tu gardes la parole, Hajer, on parle des AESH et on est très contents.

Madame Hajer MOHSNI : On est aussi très contents même si sur la Ville des Ulis on mettait déjà en place des animateurs sur les temps du midi pour accompagner les enfants en situation de handicap. Là c'est une vraie révolution parce que le droit à l'inclusion, c'est aussi le midi. Grâce à la loi Vial du 27 mai 2024 et à la convention signée entre l'État et la commune, la Ville des Ulis fait un pas de plus vers une école pleinement inclusive. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap, AESH, peuvent désormais assurer leur mission pendant la pause méridienne sans reste à charge pour les collectivités. C'est une avancée majeure pour les familles concernées et pour les enfants qui pourront vivre la cantine et les temps de pause avec les mêmes droits que leurs camarades. Le dispositif, co-piloté par la DSDEN et les services municipaux, clarifie les responsabilités de chacun et garantit que l'inclusion ne sera pas aux portes de la classe. C'est aussi un gage de meilleure coordination entre les écoles, les encadrants de restauration et les AESH.

Nous réaffirmons avec force que l'école de la République est celle de tous nos enfants sans condition, sans exception et à tous les temps de la journée.

Je vous demande s'il vous plaît d'approuver les termes du projet de convention à intervenir entre la ville et l'Éducation nationale pour la prise en charge des AESH par l'État pendant la pause méridienne et évidemment d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci. Là encore c'est une bonne nouvelle, mais j'insiste, la difficulté de carrière des AESH est quand même à pointer du doigt. On sait que ce sont des métiers difficiles et qu'en plus la question de la journée continue dans ce cas de figure peut s'ajouter aux difficultés actuelles de l'exercice de ce type de métier. On est contents, c'est un plus, on va voir comment ça se passe concrètement. Il faut saluer aussi quand il y a des choses qui vont dans le bon sens. En tout cas aujourd'hui c'est plus que nécessaire au vu de... Gabriel, tu veux ajouter un mot.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Oui, tout à fait, pour aller dans le sens de ce que vous dites, Monsieur le Maire, cela va permettre aussi aux agents, aux AESH de pouvoir moduler un minimum leur journée, le fait de pouvoir travailler sur des demi-journées par exemple. C'est un vrai avantage que le législateur ait pu aller sur cette demande qui était forte des familles. En commission communale pour l'accessibilité, on avait régulièrement des parents qui venaient nous voir et témoigner du fait qu'ils étaient obligés de prendre des demi-journées pour aider leurs enfants à manger, ou des agents qui disaient à quel point c'était dur d'encadrer dignement et correctement des enfants en situation de handicap ou en tout cas avec nécessité d'avoir des AESH. C'est un vrai progrès que le législateur a fait cette fois-ci, et cela peut aussi créer des opportunités pour les emplois du temps des AESH pour pouvoir construire une journée cohérente et sans trou.

Par contre je partage vos inquiétudes, on manque d'AESH, le métier d'AESH n'est pas suffisamment revalorisé au niveau national et c'est un vrai sujet que la loi n'a pas traité et qui met les personnes qui travaillent parfois dans des situations relativement complexes.

Monsieur le Maire : Merci, Gabriel. D'autres observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Habitat et Logement

Question n° 27

Délibération introduisant la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ("permis de louer")

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Chère Annick, c'est pour la mise en place du « permis de louer ». Je précise que c'est pour chez nous et pas à Bruges ou ailleurs.

Madame Annick LE POUL : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Le logement est un sujet éminemment important sur notre Ville avec une part importante de logements sociaux, mais également de logements privés qui pour la plupart ont désormais plus d'une cinquantaine d'années. La Ville des Ulis ne souffre pas à ce jour d'un patrimoine trop ancien ou mal entretenu qui amènerait à la présence d'un habitat indigne généralisé. Il est cependant crucial de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que cette problématique n'apparaisse pas sur notre territoire dans l'avenir. Le souhait de la Ville est d'accompagner ses habitants et de permettre aux locataires de faire respecter leurs droits.

Cette délibération concerne une autorisation préalable de mise en location, communément appelée « permis de louer », qui impose aux propriétaires souhaitant louer un bien à un nouveau locataire de solliciter une autorisation de la mairie avant la signature du bail. Ce dispositif est prévu par la loi et constitue un outil de prévention permettant à la Collectivité de veiller à la décence de logements proposés à la location et d'intervenir si nécessaire en amont de toute dégradation du cadre de vie. Ce régime contraint et conditionne la conclusion du contrat de location pour une durée définie, puisque cette autorisation préalable doit être jointe au contrat de bail.

Cet outil permet à la collectivité locale de prévenir les situations d'habitat indigne dont pourraient souffrir les locataires, et en particulier d'identifier les propriétaires malveillants souhaitant profiter du désespoir de certains locataires, qui pourraient accepter d'être logés dans des conditions indignes pourvu qu'ils soient logés compte tenu du contexte de crise du logement en Île-de-France. En France aussi, mais c'est particulièrement accru en Île-de-France. De plus, cela permettra aux services de repérer l'incapacité de certains propriétaires à faire face aux dépenses nécessaires au respect des droits de leurs locataires, afin qu'un accompagnement dans l'amélioration de leur logement puisse se mettre en place dès que possible.

Ce nouveau régime ne s'applique qu'aux nouvelles mises en location. Le dépôt d'une demande ouvre le délai d'un mois qu'ont les services compétents pour visiter le logement et rendre un avis. En cas de refus par les services municipaux de délivrer l'autorisation, le propriétaire est informé des défaillances de son logement à corriger. Cette correction est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de mise en location. Le refus est motivé bien sûr par l'atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Sachant qu'un propriétaire qui passerait outre pourrait avoir une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €, ce qui est quand même non négligeable.

Le dépôt d'un dossier d'autorisation préalable de mise en location en mairie est gratuit. Dans un premier temps, les autorisations seront valables pour une durée de deux ans, après quoi la signature d'un nouveau bail devra mener à une nouvelle demande d'autorisation de mise en location. Les typologies concernées sont les studios T1 et les T4, parce que nous avons la possibilité de moduler, plus enclins à être suroccupés pour l'un, les T1, divisés de façon irrégulière pour l'autre, les T4.

Nos services ont mené une étude du territoire, des typologies de logements, de l'ancienneté des bâtiments du parc privé de notre ville. La liste des adresses concernées et présentées dans cette délibération puisqu'il y a la possibilité d'aller assez finement dans les périmètres choisis, sachant qu'il peut être étendu ultérieurement en fonction des besoins identifiés. Nous ferons le point dans deux ans et verrons la pertinence de ce périmètre.

Les risques sur l'état des logements sont plus élevés sur les résidences sur lesquelles les propriétaires bailleurs sont surreprésentés ce qui est le cas dans les adresses sélectionnées puisque nous avons environ seulement 50 % de propriétaire occupant dans les résidences de la délibération. On a même des taux d'occupation qui ne sont que de 39 % dans certains autres, ce qui est quand même très important, ou qui rencontrent déjà d'importantes difficultés pour le règlement de leurs charges ou pour d'autres. Vous le savez, les rénovations thermiques lourdes qui viennent s'ajouter, en ce moment il y a quand même pas mal de rénovations thermiques qui doivent être faites et cela vient alourdir les charges pour les copropriétaires, et cela reste à faire pour pas mal de résidences encore à ce jour.

Le total de ce qui est présenté dans la délibération représente un patrimoine de 500 logements soit un potentiel de 250 mis en location puisque l'on est à peu près à 50 % de propriétaires bailleurs. Cela fait donc à peu près 250 mises en location par des propriétaires privés et nous avons estimé à environ 20 dossiers par an le nombre d'autorisations à instruire par nos services parce qu'il fallait aussi l'impact et la charge de travail supplémentaire. Ce sont nos services qui instruiront, qui iront visiter l'appartement pour lequel est demandée l'autorisation du permis de louer, et qui donneront l'autorisation de louer ou pas.

Le Conseil municipal réaffirme son engagement en faveur de la qualité de l'habitat, de la prévention des situations d'habitat indigne, et de l'accompagnement des propriétaires dans l'entretien de leur bien ;

Décide d'instaurer le régime d'autorisation préalable à la mise en location pour l'ensemble des logements occupés à titre de résidence principale du locataire dans le périmètre défini pour les logements F1 et F4 ;

Définit la date d'entrée en vigueur du dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires au 1er août 2025 ;

Décide que les demandes seront adressées au service Hygiène et Salubrité de la Ville des Ulis par lettre recommandée à l'Hôtel de Ville ou par voie électronique ;

Précise que l'autorisation de mise en location doit être jointe au nouveau bail signé à partir du 1er août 2025 aux adresses définies dans la présente délibération ;

Précise que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et fera l'objet d'une communication renforcée à destination des habitants et des propriétaires, afin de garantir sa bonne appropriation et que tous les propriétaires soient bien au courant de cette nouvelle réglementation ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci Annick, c'était très complet. Je ne sais pas si cela appelle des questions ou des observations. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : J'ai une observation que j'ai déjà eu l'occasion de faire. En ce qui concerne Tournemire IV, j'ai de grands doutes sur la fiabilité des éléments qui ont amené à la placer dans cette liste. Cela a été basé sur des données qui ne me semblent pas exactes. Néanmoins, comme je suis pour cette délibération, je voterai quand même cette délibération, mais j'émetts toutes les réserves par rapport à Tournemire IV.

Monsieur le Maire : Annick.

Madame Annick LE POUL : C'était aussi par rapport aux problématiques des impayés qui ont été remontés et qui étaient de 41 %.

Monsieur Lodovico CASSINARI : C'est complètement faux, au moins pour l'exercice qui vient de s'achever pour lequel l'assemblée générale a statué récemment.

Monsieur le Maire : Est-ce que l'on exclut Tournemire IV de la délibération ? Je vous explique, ce sont des éléments normalement factuels. Je ne sais pas ce qu'il y a de mieux. Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Oui, c'était juste que je trouvais cette délibération vraiment très intéressante, mais je voudrais savoir qui a constitué cette liste.

Madame Annick LE POUL : C'est nos services avec des éléments et des données statistiques du service logement donnés par les copropriétés ou d'autres qui sont des statistiques de l'État.

Monsieur Soulé N'GAIDE : On s'est basé sur la fragilité des copropriétés. Tournemire, je ne sais pas trop, mais il faut peut-être le changer. Il faut peut-être lever les réserves sur Tournemire et voir s'il y a une autre résidence qui peut prendre la place.

Madame Annick LE POUL : Attention, ce n'est que Tournemire IV, ce n'est pas la totalité de Tournemire, donc ce sont les bâtiments 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

Monsieur le Maire : Oui, il faut veiller à ne pas fragiliser là où il n'y a pas besoin. Ce que l'on peut faire, au vu des éléments, je dis toujours que quand Lodovico me dit quelque chose, j'ai plutôt tendance à penser qu'il a raison...

Madame Annick LE POUL : Dans les données il y avait aussi un état du bâti inquiétant qui était remonté par le service

Monsieur le Maire : Là du coup, un état du bâti inquiétant je ne suis pas sûr, à Tournemire IV qui plus est. Si cela vous va, est-ce que l'on peut sortir Tournemire de la présente délibération ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Quitte à le réintroduire ultérieurement.

Monsieur le Maire : Oui, en fonction des besoins, ce sont des ajustements qu'il faudra forcément...

Madame Annick LE POUL : Oui c'est un démarrage, on va voir comment les choses se passent et comment on arrive à s'organiser.

Monsieur le Maire : On fait comme ça. Vas-y, Frank.

Monsieur Franck BERNARD : Ma question est : quelle est la philosophie de la délibération ? On a bien compris le sens et pourquoi on met en place ce permis de louer. Ma question est simple : pourquoi on ne prend que cinq ou six résidences et pas toute la ville ? Ce n'est pas une provocation, c'est une question bête. Est-ce qu'au départ c'est pour avoir quelques résidences tests et essayer de mettre en place le dispositif, voir si les services sont capables de suivre, combien d'agents il faut, etc. ? Ou bien est-ce que c'est parce que vraiment... est-ce que c'est ça l'idée générale ? On

commence petit et après on verra si on fait plus ? Soyons clairs, il y en a un paquet en dehors où on a la même problématique.

Monsieur le Maire : On est d'accord. La question est d'abord notre capacité à faire et effectivement la réduction et le ciblage, encore une fois on se concentre sur ce que l'on considère être des priorités avec des ajustements. Comme il s'agit d'une délibération et d'un dispositif nouveau mis en place sur Les Ulis, je ne rigolais pas en disant que l'on n'est pas à Bruges, ou dans des villes, mais grosso modo on est aux Ulis, c'est quelque chose de nouveau de « contrôler » le patrimoine privé. Il faut que l'on s'en donne les moyens. Si demain on prenait toute la ville, on aurait peut-être des difficultés à avoir un regard et un contrôle sur l'intégralité des résidences en copropriété. Je propose de maintenir la liste sans Tournemire IV jusqu'à ce que l'on ait des éléments qui laissent à penser que. Sachant que la philosophie peut, comme le dit Frank, s'appliquer à l'intégralité de la Ville et on verra comment les choses se passent sur les secteurs identifiés et comment tout doucement, mais sûrement, les choses prennent corps. Soulé.

Monsieur Soulé N'GAIDE : En fait, c'est pour répondre à Franck, la philosophie aussi était de faire de la prévention sur la question de l'insalubrité. Aux Ulis, nous n'avons pas véritablement de l'habitat insalubre, mais en même temps il faut quand même que l'on fasse attention à ne pas avoir cette insalubrité. C'est pour ça que l'on s'est dit que cela pouvait avoir un intérêt de prévenir. C'est à la fois un projet pilote, mais nous ne sommes pas une ville avec beaucoup d'habitats insalubres et en même temps, comme gouverner c'est prévoir, il faut essayer de voir ce que l'on met en place pour le futur.

Madame Annick LE POUL : Cela sera aussi une meilleure connaissance du patrimoine privé que l'on n'a pas forcément aujourd'hui. Le fait que toutes les nouvelles demandes de mise en location doivent se conformer à cette nouvelle exigence permettra de mieux connaître dans l'avenir le patrimoine privé aussi.

Monsieur le Maire : Oui, il y a un élément sur le Bois du roi notamment, on sait qu'il y a une multiplication de logements étudiants avec des colocations qui sont faites et là-dessus, il est vrai que l'on peut avoir parfois quelques questions. L'idée est d'accompagner et on va commencer avec ce périmètre.

Je sou mets aux voix s'il n'y a pas d'autres questions ou observations. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Politique de la Ville

Question n° 28

Signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2025 avec les bailleurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Je cède à nouveau la parole à Annick pour les conventions d'utilisation de l'exonération de la TFPB. Pendant ce temps si vous le voulez bien, je laisse la présidence de la séance à Sarah pendant deux minutes.

Monsieur le Maire quitte la séance à 23h04.

Madame Annick LE POUL : Merci, c'est une délibération classique que l'on passe tous les ans, mais avec la mise en place du nouveau contrat de ville en 2024 « Engagement Quartiers 2030 », nous sommes passés d'une population de 5 400 habitants en QPV, quartier politique de la ville, à plus de 9 600 soit 40 % de la population. Et de quatre bailleurs concernés, nous sommes passés à sept à partir de 2025.

Ce contrat de ville s'accompagne du dispositif ATFPB, l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont les bailleurs sociaux peuvent bénéficier et cette exonération est de 30 % de la taxe qu'ils doivent à la ville. Les sept bailleurs qui bénéficient de cette exonération sont CDC Habitat, CDC Adoma, 3F, Logirep pour l'ouest et Les Résidences Yvelines Essonne, Toit et Joie, Seqens à l'est.

Je rappelle que nous pourrions ne pas reconduire ce dispositif s'il s'avérait qu'aucun bénéfice notable pour les habitants n'en ressortait. L'État compense en partie, à hauteur de 40 %, la perte pour les collectivités bien que nous demandions avec les associations nationales d'élus la compensation complète de celle-ci et que nous continuions à nous battre pour cela. L'enjeu est d'importance parce que désormais l'exonération représente 1,057 million d'euros, soit une perte fiscale pour les 60 % à notre charge de 600 000 € pour la ville.

Cette exonération s'accompagne d'actions que les bailleurs doivent mettre en place au profit de leurs locataires avec des objectifs d'amélioration de cadre de vie, de cohésion et de développement social. Il s'agit entre autres : plus de présence de personnel, du sur-entretien, des travaux d'amélioration du bâti, mais également des actions de sensibilisation, de lien social, de vivre ensemble et d'insertion. Pour rappel, ces actions ne doivent en aucun cas être de droit commun c'est-à-dire ce que les bailleurs doivent de façon normale aux habitants, mais doivent venir en complément. Pour ce faire les bailleurs doivent nous fournir les indicateurs mesurant le plus qu'ils mettent en œuvre dans les QPV *versus* leurs logements hors QPV. C'est un point sur lequel nous sommes extrêmement vigilants, tout comme les membres du conseil citoyen qui représentent les habitants, car il y a vraiment des difficultés à les avoir avec quelques bailleurs. D'ailleurs nous souhaiterions qu'il y ait une obligation aux bailleurs de les rentrer dans l'outil dont ils se servent en tant que bailleurs, un outil de la préfecture sans que l'on soit obligé de pleurer pour les avoir.

Grâce à notre opiniâtreté, nous avons réussi à convaincre nos partenaires de la CPS puisque le contrat de ville est signé au niveau de l'Agglo et à faire inscrire dans les conventions annexées à ce contrat notre exigence de consacrer a minima 30 % de cette enveloppe pour de véritables actions au bénéfice direct des habitants avec une montée progressive pour tendre aux 50 % d'ici la fin du contrat de ville. C'est une exigence politique sur laquelle nous n'avons rien lâché.

Le prévisionnel de ces axes de lien social vivre ensemble et insertion représente plus de 41 % pour 2025 donc nous sommes passés au-delà de notre exigence de 30 %, même si les choses sont un peu plus compliquées que cela, car il y a des bailleurs qui sont justes à 30 % et d'autres pour lesquels on monte à 60 %. La moyenne pour la totalité des bailleurs est 41 %, cela représente 430 000 € donc un budget non négligeable sur l'enveloppe. Il y a également dans ces 41 %, les chantiers jeunes et les chantiers d'insertion pour 127 000 € qui permettent à de jeunes Ulissiens une première

expérience et à d'autres de remettre le pied à l'étrier en partenariat avec les structures du territoire comme le club de prévention et le service jeunesse, entre autres, si on ne parle que des services de proximité.

Lors du dernier pilotage du 14 mars présidé par Monsieur le Maire en présence de la déléguée de la préfète et du conseil citoyen, nous avons réitéré nos objectifs aux bailleurs et nous avons échangé sur leurs programmes d'actions respectifs pour 2025. Afin de nous assurer que la réalisation des actions s'effectue bien, nous avons mis en place un suivi tout au long de l'année pour veiller à l'avancement de celles-ci sans attendre la fin de l'année pour constater d'éventuels manquements et pouvoir réajuster le tir. S'il y a beaucoup d'actions qui se passent l'été et que dès la rentrée on voit que ce qui était prévu n'est pas réalisé, on aura le temps de réagir et de mettre en place ce qu'il faut avant la fin de l'année.

Des diagnostics en marchant ont été réalisés avec chaque bailleur, les services de la Ville que je remercie au passage pour le travail considérable que cela demande parce que c'est encore en plus, des élus et des amicales de locataires, mais également les membres du conseil citoyen qui participent activement à tout cela.

Pour vous donner quelques exemples, dans le fléchage des actions spécifiques de lien social, nous avons :

- la participation aux animations du plan été,
- des animations au pied d'immeuble et au village des possibles, c'est classique parce qu'on le fait tous les ans,
- des animations culturelles, un théâtre citoyen, le projet des grandes personnes que vous avez pu voir à la Maison pour tous et au Barceleau, d'ailleurs ils ont participé au carnaval, mais il va y avoir quelque chose de beaucoup plus important début juillet, le 4 et le 5 je crois, à peu près en même temps que Les Ulis en Vert,
- des actions et des ateliers pour la réduction de la fracture numérique,
- un projet pour favoriser le maintien des locataires seniors dans leur logement, ce qui est aussi un vrai sujet, nous travaillons avec plusieurs bailleurs sur ce sujet,
- des fresques participatives aussi, nous allons avoir une fresque aux Amonts, au Barceleau et aux Hautes Plaines,
- des jardins partagés ou comme à la Châtaigneraie un projet d'aménagement de l'allée centrale avec des bacs aromatiques pour au-delà que les habitants investissent l'extérieur, cela permette de casser les rodéos urbains qui sont très dangereux pour tout le monde et surtout pour les enfants,
- la participation à la régulation des pigeons avec les pigeonniers et les volières que l'on va essayer de faire évoluer d'ailleurs,
- la participation au festival des solidarités de fin d'année avec l'association Nazario,
- cette année nous aurons à nouveau des sorties à la bergerie de Rambouillet et à la ferme pour des familles, nous allons continuer les journées à la mer en juillet, trois bus vont être affectés, ce qui permettra à 150 enfants et parents de partir au moins une journée et nous savons combien cela peut être bénéfique.

Voilà quelques exemples d'actions de vivre ensemble et de lien social mises en place cette année, mais vous avez tous les détails dans les tableaux annexés à la délibération, le détail de toutes les actions de lien social et ce sera beaucoup plus complet que ce que je viens de vous dire.

Je tiens à renouveler mes remerciements aux services qui œuvrent pour la réalisation de toutes ces actions avec Myriam SASSI comme cheffe d'orchestre. Il faut savoir que rien que pour la TFPB, cela représente environ 1,1 ETP, ce qui est non négligeable pour que tout cela se mette en musique, au-delà des montants que je vous ai donnés tout à l'heure.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les programmes prévisionnels d'action 2025 des bailleurs des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et les projets de conventions d'abattement pour 2025 et d'autoriser le Maire à signer ces dites conventions avec les bailleurs concernés pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire rejoint la séance à 23h10.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Je n'ai pas regardé les annexes avec tous les exemples, mais je voulais juste savoir s'il y avait déjà eu des chantiers jeunes et des chantiers d'insertion, sur quels quartiers, avec quels bailleurs, combien de jeunes cela a concerné. *Grosso modo*, je ne l'ai pas vu, c'est pour ça que ça m'intéresse.

Madame Annick LE POUL : Il y a déjà des chantiers qui ont démarré, mais ils vont principalement se faire pendant l'été, beaucoup. Il y a eu un chantier chez Logirep, je ne pourrais pas te dire exactement le nombre de personnes, mais c'est toujours un nombre réduit par chantier pour qu'il y ait un accompagnement et un encadrement adaptés. Si on les prend dans cet axe-là, c'est pour qu'il y ait un accompagnement et un vrai travail en amont et en aval du chantier. Quand on a fait le diagnostic en marchant à Logirep, il y avait justement un chantier en cours, nous avons discuté avec deux personnes, il y avait une jeune femme et un homme plus âgé d'environ 55 ans. Cela permettait de mixer aussi les publics. L'une c'était pour démarrer et l'autre c'était pour se remettre le pied à l'étrier parce que c'était quelqu'un qui était éloigné de l'emploi, je ne suis pas rentrée dans les détails. C'est vrai que cela permet de travailler sur ces deux axes-là. À chaque fois c'est à peu près cinq personnes par chantier. Ils peuvent faire des travaux de peinture, mais pas seulement, des travaux de carrelage, des travaux d'électricité. Ils travaillent avec Dynamique embauche, mais il y a aussi l'association Laisser fleurir qui travaille pas mal avec Logirep. Ils ont fait des travaux d'électricité dans les appartements. Ce n'étaient pas seulement des travaux liés au bailleur, mais aussi aux locataires.

Il va y avoir aussi un chantier, je crois que c'est celui de la fresque du Barceleau, qui se fera avec des habitants et des personnes en insertion. Il y a un autre chantier avec trois jeunes du quartier qui vont faire des travaux de peinture, je crois que c'est au Bosquet.

Monsieur le Maire : Elle pourrait même te donner leur nom et leur date de naissance. Tu es trop forte, Annick.

Madame Mériam HADDAD : Je n'ai pas besoin de savoir les noms.

Monsieur le Maire : Je plaisante.

Madame Mériam HADDAD : J'ai tiqué sur le fait que l'on allait travailler avec les clubs de prévention et avec le service jeunesse et je me demande où se trouve la mission locale qui est quand même la structure spécialiste de l'insertion sociale et professionnelle. On ne peut pas demander au club de prévention de faire de l'insertion professionnelle, ce n'est pas leur rôle, y compris le service jeunesse qui n'a pas pour rôle de faire de l'insertion sociale et professionnelle. C'est vraiment la mission locale pour le coup et ce n'était pas indiqué dans ce que tu as dit.

Madame Annick LE POUL : Ils font le repérage des jeunes qui potentiellement peuvent participer aux chantiers d'insertion, ce n'est pas le métier du club de prévention de faire cela.

Madame Mériam HADDAD : Il y en a même un qui aurait dit « chacun trait ses vaches », mais comme Gilbert a déjà beaucoup parlé de lui tout à l'heure, je vais m'abstenir.

Monsieur le Maire : Là on parle de la détection du public, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Madame Mériam HADDAD : Elle peut se faire par les missions locales, elles sont censées connaître leur public quand même.

Monsieur le Maire : Oui, justement c'est un public éloigné.

Madame Annick LE POUL : Il y a aussi la mission locale, je n'ai pas cité toutes les personnes qui participent au processus. D'ailleurs il n'y a pas longtemps nous avons eu une réunion avec Délila qui travaille sur l'insertion. Nous avons eu un travail avec tous les partenaires, il y avait les bailleurs autour de la table, les partenaires pour voir comment mettre en place au mieux le recrutement des jeunes et le suivi qui peut être fait par les différents organismes en amont et en aval des chantiers.

Madame Délila M'HENNI : Peut-être pour apporter quelques précisions par rapport au questionnement de Mériam, aujourd'hui les missions locales ne sont plus financées pour entreprendre du "aller vers" et détecter les publics. Néanmoins, je voulais préciser que malgré cela, il a été mis en place le 18 mars, je ne sais pas si tu en as entendu parler, j'en ai même parlé lors du *live*, un Lab de l'innovation, de l'insertion et de l'emploi. Ce Lab avait pour objectif de coordonner l'ensemble des acteurs sur la Ville des Ulis, mais également sur le territoire pour se dire demain, je vais parler exclusivement des chantiers d'insertion, on peut ouvrir et peut prétendre mettre en place plusieurs chantiers d'insertion avec plusieurs bailleurs de la Ville, mais ouvrir un peu le public. Là on était essentiellement centrés sur des chantiers d'insertion avec seulement du public jeune. Demain, et cela a été validé par les bailleurs, on ouvre les chantiers à un public mixte donc il y aura les acteurs qui souhaitent participer à cette démarche.

Monsieur le Maire : Pas que les jeunes. En tout ce sont 10 jeunes Ulissiens qui participent au chantier, cela m'a été confirmé.

Madame Annick LE POUL : Je n'avais pas le nombre exact.

Monsieur le Maire : Sur un chantier ça peut monter à 12. Merci.

Il faut que vous m'autorisiez à signer les conventions. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci Annick et aux autres pour leurs précisions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 29

CitésLab Paris Saclay Conventions d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, les Communes concernées et l'association QHUBE - Hub des Quartiers qui Entreprennent

Rapporteur : Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Délila, tu reprends la parole, tu vas nous parler de CitésLab et nous expliquer ce que c'est.

Madame Délila M'HENNI : Oui, c'est un super dispositif qui va concerner la mise en place et le déploiement de CitésLab. Je vais rappeler un peu le contexte.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a compétence en matière de développement économique et de Politique de la Ville. Les deux services se sont rapprochés pour développer l'entrepreneuriat via aussi des contrats de villes quartiers 2024 et 2030. Un besoin a été identifié au sein des QPV, quartiers politique de la ville, avec l'ambition d'accompagner de façon proche, concrète et individualisée les porteurs de projets. Concrètement, le dispositif va permettre d'accompagner avec un fort soutien auprès des habitants issus de ces quartiers. Cela va permettre de révéler les talents cachés que nous avons au sein de nos quartiers avec la mise en place d'une approche bienveillante et individualisée. Ce dispositif va permettre de détecter les porteurs de projets dans différents domaines d'activité, cela pourra aller de l'artisanat aux services, au commerce, à l'innovation sociale par exemple. Cela va permettre d'accompagner la création et la reprise d'entreprise et éventuellement d'orienter vers des parcours de reconversion professionnelle adaptés. L'idée est aussi de se dire que nous avons sur la Ville des Ulis des Ulissiennes et Ulissiens qui ont entrepris certaines démarches pour créer leur entreprise et qui pour X raisons ont interrompu la création de leur entreprise. Il s'agit aussi d'aller les récupérer et de les accompagner pour voir ce qu'il est possible de faire ou pas.

Le dispositif est porté par l'association QHUBE avec l'embauche d'un chef de projet qui a eu lieu il y a deux ou trois mois et qui va intervenir sur la Ville des Ulis. Il aura deux missions principales, la mise en place de permanences. Il a été convenu d'installer une permanence à L'Info Jeunes et une autre au sein de l'agence France Travail pour équilibrer en termes de public avec les jeunes et les moins jeunes. Le dispositif CitésLab est parti d'un engagement assez fort en termes de partenariat avec plusieurs villes : Chilly-Mazarin, Palaiseau, Longjumeau, Massy et Les Ulis ont conventionné avec CitésLab.

Nous partons sur une convention cadre de trois ans, 2025-2027 avec un engagement ferme sur deux ans au minimum et la ville Les Ulis contribue à hauteur de 9 460 € par an, donc ce sera « fois deux » puisque l'on part sur un engagement de deux ans ferme. Ce montant est calculé au prorata du nombre d'habitants en QPV.

Il est donc demandé à Monsieur le Maire ce soir d'approuver la convention cadre triennale avec Paris Saclay et l'association QHUBE, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association QHUBE, d'autoriser le versement de 9 460 € par an à QHUBE et d'inscrire les crédits au budget 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Nous sommes très contents d'accueillir ce nouveau dispositif. Ce que l'on aime bien, c'est que là où cela a été déployé dans d'autres territoires, les femmes en particulier sont un public ciblé sur l'accompagnement. Comme le disait Délila, il n'y a pas seulement l'aspect création d'entreprise, c'est vraiment la création d'un projet épanouissant à titre personnel et cela peut passer par une reprise ou une création d'entreprise parce qu'il n'y a pas besoin d'être patron pour être heureux, n'est-ce pas. Il y a aussi effectivement les questions de reconversion et il y en a qui peuvent être intéressés. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup, c'est une belle opportunité pour la Ville des Ulis.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement social et urbain

Question n° 30

Convention de partenariat CAF91-CPAM91-Ville des Ulis

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Cher Soulé, en parlant de l'élégante cousine du hasard qui sourit aux gens un peu audacieux, tu vas nous expliquer la convention que nous allons signer avec la CAF et la CPAM.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Bien, donc question n° 30 Convention de partenariat CAF91-CPAM91-Ville des Ulis.

Depuis la cessation d'activité du guichet de la caisse d'allocations familiales en 2019, la Municipalité des Ulis fait face à une carence de présence locale de ce pilier essentiel de la Sécurité sociale. Cette très longue absence de la CAF a lourdement impacté les Ulissiens et les Ulissiennes, notamment les plus vulnérables, rendant plus ardu le recours aux aides sociales, aides sociales que les amis de Nicolas GÉRARD veulent absolument retirer aux personnes étrangères. Cette situation a aggravé les disparités en matière d'accès au droit dans notre ville provoquant très souvent des non-recours aux droits.

Sensibilisés à cette problématique, nous avons initié une démarche volontariste pour encourager le retour des services publics locaux. Cette action a pour but de rétablir la présence de ces services dans notre ville afin de simplifier l'accès aux droits pour l'ensemble des Ulissiens, nous avons ainsi conçu le déploiement du système Visio contact. Ce système est un outil de communication à distance avec les conseillers de la CAF offrant aux utilisateurs un soutien personnalisé. Ce service sera implanté dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie à proximité de l'espace 128, facilitant ainsi l'accès aux prestations sociales.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration tripartite innovante en Essonne entre la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie, la CAF et la Ville des Ulis. La municipalité fournit les infrastructures tandis que la CAF et la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie prennent en charge la mise en place technique, le soutien usagers, la formation du personnel auxiliaire, et le suivi de la qualité des interactions.

Le système s'appuiera sur l'installation d'un espace aménagé et connecté ainsi que sur la présence hebdomadaire d'un volontaire en service civique pour aider dans les démarches en ligne. Un employé en contrat à durée déterminée par la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie sera également affecté pour assurer l'accueil. Cette initiative s'intègre dans la dynamique de construction de la prochaine convention territoriale globale entre la Ville des Ulis et la CAF. Elle constitue un levier d'action crucial pour optimiser la réponse aux besoins sociaux de la population, diminuer le non-recours aux droits et rétablir une offre de services publics sur le territoire communal.

Les buts sont précis : simplifier l'accès au droit, améliorer la qualité de l'accompagnement et renforcer la collaboration entre les acteurs locaux.

L'accord de coopération officialisant cette coopération prendra effet au 1^{er} juillet 2025 et aura une durée d'un an.

Il est donc demandé au Conseil municipal, que cela vous plaise ou non, de valider cet accord tripartite et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer ledit accord ainsi que tous les documents associés à venir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur N'GAIDE, cela nous plaît beaucoup. C'est un long combat. La Ville finira par retrouver la présence physique du service public essentiel qu'est la CAF aux Ulis.

Monsieur Soulé N'GAIDE : J'ai pris une balle perdue, je crois, en passant. Je n'ai pas compris, je n'étais pas prêt, je n'avais pas mon gilet pare-balles.

Monsieur le Maire : C'était cadeau.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Je note.

Monsieur le Maire : Il est comme ça, Monsieur N'GAIDE. D'autres observations ? Non. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Nous vous saluons, Madame M'HENNI, et vous donnez pouvoir à Madame LE POUL pour le reste de la soirée.

Madame M'HENNI quitte la séance à 23h27.

Prévention et Accès au droit

Question n° 31

Adhésion de la Commune à l'association ECVF – Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes

Rapporteur : Rose-Marie BOUSSAMBA

Monsieur le Maire : Madame BOUSSAMBA, nous adhérons à une association qui est chère à notre cœur à tous les deux.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Je ne vais pas faire très long. Après notre élection en 2020, nous avons montré tout de suite notre engagement et notre détermination politique à agir pour l'égalité femmes hommes et à lutter contre les violences conjugales et intra-familiales. En choisissant d'avoir une délégation à l'égalité femmes hommes et en la rattachant à la Direction égalité convention citoyenne, on adhère au Centre Hubertine AUCLERT entre autres.

Lors de ces trois dernières années, nous avons mis en place un réseau de partenaires institutionnels et associatifs afin de mettre en place aussi des actions et des projets pour notre Collectivité, pour nos habitants et habitantes, enfants et adultes. Nous avons aussi édité un guide des droits des femmes.

Dans notre pays, vous entendez régulièrement parler des agressions que subissent les femmes de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, agressions quelquefois mortelles. En 2024, plus d'une centaine de femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint. Le numéro d'appel du 3919 a reçu l'année dernière plus de 100 000 appels. La Ville des Ulis n'échappe pas à cette violence, les chiffres communiqués par la police nationale montrent une augmentation des violences conjugales dans notre ville depuis ces trois dernières années.

Le réseau mis en place avec nos partenaires associatifs et institutionnels, la police municipale, la police nationale, permet un accompagnement des femmes victimes de violences, mais nous avons besoin d'agir plus efficacement en informant, en sensibilisant nos habitants et nos habitantes afin que chacun se sente concerné.

Nous poursuivons donc notre engagement dans cette lutte en vous présentant ce soir une délibération concernant l'adhésion à l'association « Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes » ECVF, association fondée en 2003 par des femmes de toutes tendances politiques qui avaient décidé de porter haut et fort le combat contre les violences faites aux femmes.

J'espère que vous avez lu attentivement la délibération afin que je n'aie pas à vous la lire, l'heure avançant, et afin que je ne rallonge pas mon intervention.

Cette adhésion nous permettra d'avoir des échanges avec d'autres élus engagés comme nous et de bénéficier d'appui, d'avoir d'autres outils pour mieux informer et accompagner les victimes.

Je vous demande donc de voter pour cette adhésion à ECVF.

Monsieur le Maire : Je n'aurais pas mieux dit. Merci, Madame BOUSSAMBA. Des questions ou des observations ? Bien sûr, désignation de Madame BOUSSAMBA, merci, Madame la Directrice des services. Je précise que chaque élu peut adhérer à titre individuel, mais Madame BOUSSAMBA vous représentera la Ville dans cette association si cela vous convient.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 32

Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'une représentation de "l'Opéra sauvage"

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Chère Servane, un peu d'opéra s'il te plaît.

Madame Servane CHARPENTIER : Oui. Depuis 2019, la Commune des Ulis s'est associée à plusieurs partenaires pour promouvoir la culture et faire découvrir l'opéra sous une forme originale et accessible : une représentation lyrique en plein air, au cœur de l'espace public. Cette initiative vise à rapprocher l'opéra des habitants, en dehors des lieux culturels traditionnels, à travers des concerts de rue réunissant des artistes lyriques, un orchestre professionnel et des choristes.

Les pratiques culturelles et artistiques sont largement reconnues comme des vecteurs d'épanouissement personnel et de cohésion sociale. Pourtant, l'accès à ces formes d'expression reste limité pour une partie de la population, en raison de divers freins : si l'opéra le plus proche est à Massy, il n'est pour autant pas simple pour tous de s'y rendre. Le prix d'une place à l'opéra est pour beaucoup d'Ulissiennes et d'Ulissiens trop élevé dans le contexte économique actuel. Et soyons honnêtes, l'opéra n'est pas une esthétique que l'on peut qualifier d'accessible et génère souvent un sentiment d'exclusion voire même d'auto-exclusion sociale.

Le projet poursuit donc un double objectif : d'une part, initier le public au répertoire lyrique et à la musique classique ; d'autre part, promouvoir la diversité culturelle en rendant accessible un art souvent perçu comme élitiste.

Depuis 2024, le projet bus opéra que vous avez été d'année en année de plus en plus nombreux à accueillir près du marché fait face à des incertitudes liées à un manque de financements et au retrait de certains partenaires. Néanmoins, la Commune des Ulis, fidèle à son engagement en faveur de la culture pour tous, s'est mobilisée pour en assurer la continuité. Elle accueillera ainsi une nouvelle édition de cette représentation lyrique hors les murs le dimanche 14 septembre 2025, à partir de 11h, avec un programme festif autour des grands airs d'opéra de Rossini.

Dans cette perspective, l'association « Les Orchestres de Massy en Essonne » porte un projet culturel ambitieux et sollicite le soutien financier de la Commune des Ulis pour la création et la représentation de cette édition de « L'Opéra sauvage », prévue le dimanche 14 septembre 2025, à partir de 11h, place de la Liberté. Je vous le dis deux fois comme ça vous n'aurez pas d'excuses pour ne pas y être. Afin de soutenir ce projet, en contribuant au financement de la création artistique, au recrutement des artistes et du personnel technique, aux costumes, à la location de matériel, aux transports, aux honoraires artistiques ainsi qu'aux droits et redevances nécessaires, le Conseil municipal envisage d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 € à l'association Les Orchestres de Massy en Essonne.

Je vais donc vous demander ce soir de l'y autoriser et puisque j'ai la parole, avant de passer au vote, je voudrais rappeler que la plaquette de la nouvelle saison culturelle est arrivée et que la billetterie est ouverte dans nos locaux de la rue des millepertuis demain, mardi, mercredi et vendredi de la semaine prochaine puis à nouveau les mardis et vendredis à partir du 2 septembre. Souvenez-vous aussi que vous pouvez prendre vos places en ligne. Madame FRAN CART, Madame BOURNEUF, toute l'équipe municipale et moi-même aurons grand plaisir à vous accueillir à l'espace culturel Boris Vian le samedi 27 septembre à 19h30 avec le Quartet Buccal, deux semaines après l'opéra sauvage pour lequel, je n'en doute pas, vous allez voter favorablement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame CHARPENTIER.

Madame Servane CHARPENTIER : Je n'ai pas dit « s'il vous plaît », mais je l'ai pensé très fort.

Monsieur le Maire : J'espère que ce sera *l'Ouverture de Guillaume Tell* qui sera privilégiée par l'opéra. J'ai une vision de Kevin MERIGOT sur *l'Ouverture de Guillaume Tell*. Bref. C'est un beau dispositif pour lequel nous nous sommes beaucoup battus et que nous apprécions depuis de nombreuses années puisqu'il existe depuis très longtemps et dont les financements sont en péril. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, on sent qu'on approche de la fin.

Madame Servane CHARPENTIER : Un petit mot supplémentaire, nous avons déjà eu la chance d'avoir un opéra hors les murs il y a quelques semaines place de La Rochelle qui était aussi encadré par l'opéra de Massy, Annick était présente puisque les bailleurs aussi participaient au financement de cet opéra. Nous essayons vraiment d'en mettre, « partout » ce serait un peu abuser de le dire, mais en tout cas on est content de pouvoir partager en dehors des structures culturelles. C'est ce que l'on s'était engagé à faire, ça va dans le sens de ce que l'on vous propose là.

Monsieur le Maire : Les soirs où il n'y a pas de match du PSG, un bon opéra c'est bien. Blague à part, des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Services techniques

Question n° 33

Eau potable et assainissement : présentation des rapports 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que des rapports annuels 2023 des délégataires

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Lodovico CASSINARI, les rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Et l'assainissement. Si tu permets, avant de passer à la présentation de la délibération, je vais essayer de répondre aux interrogations de Franck BERNARD et toi concernant la SEM Essonne Aménagement.

Je vous fais lecture d'un article publié le 24 novembre 2024 par un journal généralement considéré comme sérieux, *les Echos*. « Comme annoncé il y a plus d'un an, la Société d'économie mixte (SEM), Essonne Aménagement, vient d'être intégrée à Citallios, autre SEM spécialisée dans la réalisation d'opérations d'urbanisme. Le conseil départemental de l'Essonne a récemment adopté une délibération pour entériner l'opération. Le département a acquis l'ensemble des actions des autres collectivités publiques actionnaires de la SEM au prix d'un euro, puis les a rétrocédées au même prix à Citallios. »

Une remarque, les 100 000 € auquel tu faisais allusion, Franck, c'était basé sur le capital social de 4,3 millions d'euros qui figure au compte pour lequel notre participation de 2,34 % était effectivement de l'ordre de 100 000 €. Tu n'auras pas manqué de noter que dans les mêmes bilans il y avait un report à nouveau de - 4 millions d'euros et un résultat négatif aussi de l'ordre de 400 000 €. Donc effectivement la valeur réelle de chacune de nos actions était certainement un peu inférieure à ce qui figurait dans les comptes, même si effectivement cela pouvait dépasser un peu le montant de 1 € pour lequel nous avons cédé. Et il me semble que nous avons pris une délibération en ce sens dans ce même Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Eh oui je me souviens, mais en clair c'était un bâton... Voilà.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je passe si tu veux bien aux rapports sur l'eau potable et l'assainissement.

Le contexte c'est qu'aujourd'hui l'eau potable et l'assainissement sont de la compétence de la CPS donc effectivement ces rapports ont été approuvés par la CPS le 12 décembre 2024. Aujourd'hui en ce qui concerne l'eau potable, nous avons donc le rapport annuel du délégataire Suez ou du moins nous avons le rapport qui concerne le contrat des Ulis et de Chilly-Mazarin parce que pour l'eau et l'assainissement, au départ nous avons des DSP dont certaines se terminaient en 2022, d'autres en 2023, en 2027, en 2030, etc. La CPS essaie progressivement d'unifier et d'harmoniser les dates de fin pour avoir ensuite des DSP qui portent sur l'ensemble. Aujourd'hui, il vous est joint la partie du rapport annuel du délégataire qui est Suez pour Les Ulis et Chilly-Mazarin et il faut savoir qu'effectivement cette compétence de l'eau regroupe pour la CPS 22 communes sur les 27. Il s'agit comme vous le savez d'un réseau interconnecté, et nous aurions sans doute intérêt à poursuivre les

actions qui mèneraient à l'acquisition de moyens de production et d'acheminement de cette eau. Je n'en dirai pas plus sur l'eau potable.

En ce qui concerne l'assainissement, nous avons eu l'occasion d'en parler longuement au début, c'est un rapport établi par la CPS qui pointe le schéma directeur d'assainissement qui a été élaboré en 2023 avec une amélioration de la connaissance du patrimoine parce qu'il y avait aussi une grosse diversité. Pour le reste nous en avons déjà parlé. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la transmission de ces deux rapports.

Monsieur le Maire : Maire : Merci Lodovico. Effectivement nous continuons à nous battre pour le rachat par la puissance publique des usines de production de Morsang et du réseau interconnecté sud francilien.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur les présentations des rapports ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte donc il n'y a pas besoin de voter.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 34

Adoption d'une convention d'occupation du domaine public à passer avec la société LIME pour la mise à disposition d'emplacements en vue d'y développer un service de vélo-partage

Rapporteur : Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : Notre cher Djallal va prendre la parole pour une bonne nouvelle.

Monsieur Djallal BOURADA : Convention d'occupation du domaine public à passer avec la société LIME. Dans le cadre de notre politique de développement durable, la ville des Ulis souhaite s'engager à réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant les modes de déplacements alternatifs, notamment le vélo. Ce projet s'inscrit donc dans une volonté de renforcer l'intermodalité c'est-à-dire le lien entre le vélo et les transports en commun, et de continuité territoriale à l'échelle de l'agglomération Paris Saclay. Il s'agit donc de mettre en place un service de vélo en libre-service à assistance électrique opérée par la société LIME. Ce service est déjà implanté sur Massy depuis mars 2024 et sur la ville d'Igny depuis décembre 2024, il vise un déploiement élargi à d'autres communes comme Gometz-le-Châtel et Bures-sur-Yvette. Cela veut dire que les déplacements au sein de la commune et avec les communes limitrophes sont facilités, il y a une cohérence territoriale et c'est aussi une continuité du schéma directeur cyclable communal et intercommunal.

Comment cela fonctionne-t-il ? Il y a une flotte de 82 vélos dont 28 vélos stationnés sur 6 emplacements dédiés et 54 vélos sur les emplacements existants. Le stationnement est réglementé et il est autorisé uniquement sur les stations GPS prédéfinies pour éviter l'encombrement de l'espace public.

La tarification : nous avons travaillé avec LIME pour que la société propose une réduction tarifaire pour engager l'usage, nous sommes passés à 0,24 € la minute au lieu de 0,26 €, mais LIME propose aussi une tarification réduite ciblée qui est plutôt intéressante s'appelant LIME Access pour les usagers bénéficiaires des minima sociaux via le formulaire d'inscription en ligne sur leur site Internet

à -70 % soient 0,10 € la minute. Ce service est encadré par une convention d'occupation temporaire du domaine public, la durée d'un an est renouvelable jusqu'à quatre ans, cela signifie que nous pourrions y revenir après une année d'expérience pour voir si cela fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien et réajuster en cas de besoin.

D'autres déploiements pourront être développés au fil de l'utilisation du service et des besoins remontés par les utilisateurs. Enfin, la redevance est donc fixée à 28,50 € par vélo et par an, soit un total de 2 337 € au titre de l'occupation du domaine public.

Nous souhaitons donc favoriser une mobilité douce, durable et accessible financièrement pour notre commune ainsi qu'une solution de mobilité adaptée aux besoins des habitants.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'installation de l'opérateur LIME sur notre commune et de donner l'autorisation au Maire ou à son représentant de signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BOURADA. Nous sommes contents de retrouver un dispositif, espérons que ce ne soit pas une opportunité déguisée et donc un futur problème. Nous retrouvons un vélo en libre-service, vous vous souvenez de Zoov qui avait fait faillite et qui n'avait pas très bien fonctionné aux Ulis, le système de protection des vélos avait été vite piraté. Monsieur BERNARD avait une technique très spéciale pour pirater les vélos, je te charrie.

Monsieur Djallal BOURADA : Je voulais juste rajouter, Monsieur le Maire, si vous permettez, à titre de comparaison par rapport à Zoov, c'était une première sur la ville. LIME est beaucoup plus solide à tous les niveaux, même en termes d'intervention sur le territoire, c'est jusqu'à six heures au maximum et s'ils n'interviennent pas, ce sont éventuellement les agents de la municipalité qui pourront récupérer les vélos et nous pourrions facturer à LIME. Le poste est à Courtabœuf au niveau de la Poste, c'est eux qui font le rapatriement des vélos et les interventions.

Monsieur le Maire : Merci Djallal. Les adeptes du vélo en libre-service pourront bénéficier de ce service qui a été déployé sur les autres villes de l'Agglo, je crois que nos voisins de Bures l'ont déjà mis en place notamment. Sarah.

Madame Sarah JAUBERT : Juste une petite précision, il y a également des abonnements.

Monsieur Djallal BOURADA : Effectivement, il y a aussi des abonnements qui peuvent être pris sur ce type de vélo, nous trouvons que c'est pas mal. Je n'ai pas toutes les informations parce qu'ils ne nous ont pas communiqué la façon dont cela fonctionne, mais je sais que si vous prenez un certain crédit et que vous ne le consommez pas, il peut être reporté sur un abonnement du mois d'après. Il y a beaucoup d'arrangements avec la société qui peuvent être intéressants pour les usagers ou toute personne qui souhaite utiliser leurs services.

Monsieur le Maire : D'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 35

Opération Coeur de Ville - pré-quitus à la SORGEM

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Et nous arrivons en fin avec la dernière délibération pour Monsieur CASSINARI, encore un pré-quitus à la SORGEM pour l'opération Cœur de ville.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc effectivement, il s'agit du pré-quitus qu'il vous est proposé de donner à la SORGEM pour l'opération Cœur de ville. Cela fait suite au traité de concession qui a été signé en 2005 il y a plus de 20 ans. Les opérations de la SORGEM ont donné lieu à 15 avenants en tout, le principal était l'extension à l'opération des Champs Lasniers, laquelle a été soldée en 2015 en étant bénéficiaire de 1,3 million d'euros qui ont été portés au compte de l'opération Cœur de ville. L'opération Cœur de ville en elle-même a été achevée le 31 décembre 2022, mais il y a eu quelques petits compléments en 2023 et nous avons essayé de régler avec la SORGEM quelques petits différends concernant un certain nombre de problèmes de malfaçons, notamment sur la dalle. Ce sont des opérations qui vont sans doute devoir continuer à être portées par nos services, mais qui ne justifient pas une prolongation de la convention.

Je rappelle que cette opération Cœur de ville a amené une modification complète du centre-ville, les plus jeunes membres du Conseil municipal s'en souviennent sans doute, mais les plus vieux encore plus : la démolition de l'ancienne piscine et du centre commercial des Champs Lasniers, les commerces descendus au rez-de-chaussée, la démolition du bâtiment A et B de la Daunière pour laquelle Rosemarie en particulier avait pas mal œuvré pour le relogement des habitants. En tout cas c'est un nouveau cœur de ville qui a été dessiné par cette opération.

Il est temps de clore cette opération qui aura quand même coûté 31 millions d'euros TTC à la commune avec une contribution de 4 millions d'euros de l'ANRU. Il vous est donc proposé ce soir de donner pré-quitus à la SORGEM, le quitus aura lieu après que seront réglées les dernières opérations de TVA. Ça ne sera pas grand-chose parce que le montant de ce qu'ils doivent encore régler est à peu près égal au montant de ce qu'il y a en actif.

Il est donc demandé à la SORGEM de procéder aux opérations de clôture de la ZAC permettant la délivrance ultérieure du quitus complet sur cette opération.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Et donc il faut voter.

Monsieur le Maire : Exactement et peut-être poser des questions s'il y en a. Il n'y en a pas.

Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Je ne vous libère pas tout de suite évidemment. Juste avant de clôturer une information pas drôle et un mot de soutien qu'Emilia va prononcer en notre nom pour la Maire de Thetford qui a été victime d'une agression raciste, des propos racistes. Emilia, peux-tu nous en dire quelques mots ?

Madame Emilia RIBEIRO : Je vais vous traduire rapidement ce qui s'est passé hier soir à Thetford. La Maire de Thetford que nous avons eu le plaisir d'accueillir le week-end du 7 juin dernier pour l'inauguration de l'allée Thetford au parc LORIDANT, il se trouve qu'elle est étrangère, que c'est la première femme étrangère à être nommée maire en Angleterre. Hier lors d'un Conseil municipal, elle a été agressée verbalement et pas seulement avec des menaces de mort par un groupe de personnes qui est entré au Conseil municipal avec des slogans racistes, incitation à la violence. Ces personnes

criaient « tu n'es qu'une étrangère, retourne dans ton pays, tu n'as pas le droit d'être maire de notre ville », ils ont même essayé d'en venir aux mains avec les conseillers municipaux qui se sont insurgés contre ces manifestations. La police est intervenue et a appréhendé les manifestants. Carla BARRETO a appelé au calme en réponse aux manifestants, elle a maintenu son calme et tout de suite après les incidents elle a continué avec l'ordre du jour du Conseil municipal qui a été discuté et traité dans la totalité.

Je voulais qu'on leur porte, si vous le voulez bien, un message de soutien de la part du Conseil municipal si tout le monde est d'accord et bien sûr de la part des habitants des Ulis et de ceux qui ont eu l'occasion de faire sa connaissance.

Monsieur le Maire : Oui, chère Carla, nous sommes toutes et tous avec toi face à ces agressions odieuses. Amitiés à Joe également. Merci Emilia de m'avoir donné l'information.

Avant de se quitter, comme traditionnellement je suspends la séance pour savoir s'il y a des questions dans la foule.

La séance est suspendue de 23h52 à 23h52, puis levée à 23h53.

Monsieur Kevin MERIGOT, Conseiller délégué au Lien avec les services publics du territoire, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le :

Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN